

Une histoire, une région, une commune, une église



Tome X

Gérard Pinski

*Un pessimiste voit la
difficulté, un
optimiste voit
l'opportunité dans
chaque difficulté.
Winston Churchill*

*L'été, les vieux sont
à Deauville, les
putes à Saint-Tropez
et les autres sont en
voiture un peu
partout.
Michel Audiard*

*La guerre, c'est
comme à la chasse,
sauf qu'à la guerre
les lapins tirent.
Charles de Gaulle*

*Quand on comparait
devant un tribunal,
mieux vaut être riche
et célèbre que
pauvre et inconnu.
Françoise Giroud*

*Fais ce que tu penses
être bien, on te
critiquera de toute
façon.
Roosevelt*

*J'ai menti, mais
c'était de bonne foi.
Bernard tapie*

La Culture, c'est ce qui fait de
l'homme, autre chose qu'un
accident de l'Univers.
André Malraux (1901-1976)

Il y a deux manières de
conquérir et d'asservir une
nation, l'une par les armes,
l'autre par la dette.
John Adams

Pour être irremplaçable, il faut
être différent.
Coco Chanel

Le monde ne sera pas détruit par
ceux qui font le mal, mais par
ceux qui les regarde sans rien
faire.
Einstein

Faire la fête, ne fait pas de vous
une mauvaise personne. Tout
comme aller à l'église ne fait
pas de vous une bonne
personne.
Miley Cyrus

Il faut toujours viser la lune, car
même en cas d'échec, on atterrit
dans les étoiles.
Oscar Wilde

La vérité n'est pas l'exactitude.
Mirebeau

Nous sommes tous nés fous,
certains le restent.
Samuel Beckett

Il n'y a pas d'ami aussi fidèle
qu'un livre.
Hemingway

Mon objectif est de rêver qu'un
jour, nous puissions applaudir
les États-Unis d'Europe.
Adenauer

*Un instant de
bonheur, vaut
mille ans dans
l'histoire.
Voltaire*

*Celui qui ne sait
pas partager est
infirmes de ses
émotions.
Marc Levy*

*Tout n'est pas
politique, mais la
politique
s'intéresse à
tout.
Machiavel*

*Je respecte ceux
qui croient, mais
pour moi,
l'injustice
annihile l'idée de
Dieu.
Johnny Hallyday*

*Quand le diable
fait la cuisine, le
bon dieu se met à
table et le pauvre
monde nettoie les
fourneaux.
Jacques Prévert*

Il était une fois l'Auvergne

La fin de l'antiquité est marquée par deux grands événements : la christianisation et les invasions barbares. Selon la légende transmise par Grégoire de Tours, premier historien français, natif de l'Auvergne, c'est Saint Austremon¹ qui évangélise l'Auvergne au III^e siècle.

Grégoire de Tours² qui écrit au VI^e siècle seulement, cite un premier raid Alaman en Avernie vers 250. Ce raid laisse ruines, incendies, déplacement de l'habitat vers les hauteurs. Le IV^e siècle paraît plus calme, ce qui permet à Augustonemetum (Temple d'Auguste) de perdre son nom romain pour prendre jusqu'au X^e siècle celui d'Arverna³, c'est-à-dire le nom de son peuple d'origine (Arverne), à l'image de Lutèce devenue Paris du nom de Parisis.

En 406, les vandales traversent et ravagent l'Auvergne. Ils sont suivis des Wisigoths et des Francs. Seule autorité restée en place, l'Église assure tant bien que mal un minimum de protection. L'Antiquité s'achève donc, comme un peu partout en Gaule, dans le chaos politique et la violence.

En 450, est construite la première cathédrale à Clermont par l'évêque Namace, ce qui contribua à développer le christianisme dans la région. Elle sera détruite par Pépin le Bref en 761. Il en subsiste le Mur des Sarrasins.

Au cours du IV^e siècle, les empereurs Constantin puis Théodore favorisent le culte des chrétiens au point d'en faire la religion officielle. Le monothéisme permet l'organisation d'une institution ecclésiastique, hiérarchisée dont la tête est l'empereur. Cette hiérarchie n'étant pas acceptée de tous, Constantin provoquera le premier concile de Nicée en 325 et celui-ci imposera les évêques comme supérieurs hiérarchiques aux prêtres. Ce concile adoptera le principe de la trinité (le Père, le Fils et le Saint-Esprit). Principe qui provoquera bien des remous car certains ne vont pas accepter que le Fils soit placé au même niveau que Dieu.

À l'époque, les évêques peuvent se marier. Les privilèges du clergé sont importants, exempté d'impôts et de toute charge civile. Au V^e siècle, le nombre de chrétiens ne cesse de croître, la fonction épiscopale s'alourdit.

La puissance mérovingienne s'impose à la fin du V^e siècle avec le règne de Clovis, roi des Francs, destructeur de la puissance romaine et vainqueur des Alamans à la bataille de Tolbiac en 496. Il défait les Wisigoths à Vouillé en 507 et ses fils n'eurent plus qu'à renverser le royaume des Burgondes pour achever de fonder l'empire Franc. À la mort de Clovis, ses fils partagèrent celui-ci en 4 régions.

L'Auvergne est conquise par Clovis en 507. Elle passe ensuite à son fils Thierry, roi d'Austrasie au début du VIII^e siècle pour retrouver l'antique Aquitaine et pour échapper à l'autorité franque. La réintégration dans le royaume franc s'opère brutalement en 761 et 767. À cette époque, Pépin le Bref ravage l'Auvergne à deux reprises. Cette reconquête est suivie d'une remise en ordre politique favorable à la paix.

En 781, Charlemagne crée le royaume d'Aquitaine comprenant l'Auvergne. À la mort de Pépin le Bref en 839, les grands d'Auvergne et d'Aquitaine se soulèvent afin de préserver leur autonomie. L'insécurité revient après plus de soixante ans de calme et de renouveau économique.

Les raids normands atteignent la région au milieu du IX^e siècle, en 864 et surtout en 923. Ils contribuent au désordre même s'ils restent limités et sans lendemain. C'est vers le XI^e siècle, que la paix revient et elle permet de voir éclore un très grand art roman profondément auvergnat⁴

Dès la fin du XI^e siècle, tous les endroits stratégiques vont se hérissier de tours, fortifications, places d'armes, châteaux forts, pour surveiller l'horizon. Chaque vallée est mise sous surveillance, chaque piton rocheux fortifié.

L'abbaye d'Aurillac (Cantal) est créée en 894 par le comte saint Géraud. C'est un foyer d'études de premier plan. De ce monastère sortira Gerbert et deviendra le premier pape français sous le nom de Sylvestre II de 999 à 1003. Il était un des grands génies du Moyen Âge ; d'une grande intelligence, il fut le premier à introduire Aristote en Occident, rapporta en Europe le système décimal. Il a laissé des traités Ecclésiastiques et de Mathématiques.

D'autres abbayes sont fondées dans le Cantal, celles de Montsalvy et de Vic sur Cère. Ainsi, l'Auvergne se couvre d'établissements religieux. Les villages vont se construire autour de ces édifices, considérés plus sûrs. Les lieux de dévotions attirent les foules qui se pressent pour admirer les reliques de saints. Les pèlerins affluent à Aurillac pour prier devant la sépulture du Comte Géraud.

De l'abbaye de Cluny sortira le pape Urbain II. Celui-ci réunira le Concile de Clermont et prêche la première croisade

1 – Saint Austremonie (Stremonius) fait partie des sept évêques envoyés par Rome pour évangéliser la Gaule en 251.

2 - Grégoire de Tours est issu d'une famille aristocratique arverne. Il résida dans la basilique Saint-Julien de Brioude jusqu'en 573, date à laquelle il est élu évêque de Tours.

3 - Une information différente précise que Clermont porte son nom depuis 848, par référence au site défensif : Clarus Mons-Clairmont.

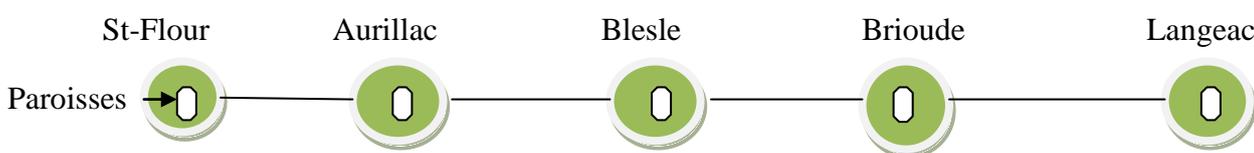
4 - À l'approche de l'an 1000, les gens fortunés croyant en la fin du monde vont procéder pour le salut de leurs âmes à des dons que l'Église mît à profit pour lancer la construction de beaucoup d'édifices, ce qui explique le renouveau du XI^e siècle dans l'art roman.

État ecclésiastique de l'Auvergne avant 1789 :

La Haute-Auvergne se composait seulement des archiprêtrés de Saint-Flour, Aurillac et Mauriac. Et encore ce dernier dépendait-il en partie de la Basse-Auvergne.

Ces archiprêtrés étaient évidemment bien antérieurs au XIII^e siècle et leurs circonscriptions avaient été établies d'après d'anciennes divisions territoriales sur lesquelles, nous n'avons pas de renseignement.

Lorsque le prieuré de Saint-Flour fut érigé en évêché en 1317, par le pape Jean XXII ; 295 paroisses environ, furent distraites du diocèse de Clermont et réunies à ce nouvel évêché, qui fut divisé en cinq archiprêtrés : St-Flour, Aurillac, Blesle, Brioude et Langeac.



LA NOSTALGIE DES TERROIRS

Sur les 450 000 exploitations agricoles encore en activité en France ; 20%, soit 90 000 exploitants sont recensés comme des travailleurs pauvres. Plus de 50 000 agriculteurs de notre pays ont rempli des demandes d'inscription au RSA, majoritairement dans le secteur laitier.

Le modèle hyper productiviste a poussé nos exploitants vers les différents scandales de la vache folle, des hormones dans le lait, des pesticides dans les légumes, sans oublier les algues vertes de Bretagne. Les investissements colossaux pour l'achat de terre, de bâtiments, de différents matériels ont poussé les revenus vers son effondrement. Ils sont aujourd'hui compensés en partie par les subventions européennes mais la PAC risque dans un futur proche une modification en profondeur. La grande distribution n'a pas pris en compte les agricultures régionales et les spécificités des terroirs.

L'uniformisation des goûts et des productions bloque toute innovation. Seule une politique de prix réels soutenus permettra une diversification des plantations avec la possibilité que chaque agriculteur puisse lui-même fabriquer ses semences. Le soja transgénique vient du Brésil et le groupe industriel Monsanto (Bayer) exporte ses produits phytosanitaires dans le monde entier. Un avenir proche verra peut-être une recombinaison de l'agriculture et de l'élevage. Celle-ci permettra de fabriquer du fumier grâce à l'élevage des animaux. Pour les protéines riches en azote, une incitation financière pour la culture de luzerne, de trèfle, de lotier, de sainfoin limitera les importations d'engrais. Il y cinquante ans, l'alimentation représentait 30% du budget des ménages. À ce jour ce chiffre est compris entre 12 et 15%.

Du temps de mon enfance, la vie paysanne tournait autour du clocher, où à l'heure de la traite, les troupeaux se croisaient. On vivait de peu en scrutant les nuages pour présumer un gel ou une sécheresse. Mais, déjà la fatalité de l'exode s'imposait aux jeunes générations. Terminé les jours du cochon où toute la famille fabriquait ses boudins, ses gratons et préparait les jambons pour l'hiver. Fini les gosses sous le préau de l'école avec ses récréations où chaque vie représentait l'avenir. Le paysan avait l'amour de la terre et la fierté de l'avoir enrichie. Cela rassurait notre monde de savoir que chez nous les « gens de la terre » étaient honnêtes et motivés pour nourrir l'humanité toute entière. La vie rurale que j'ai connue disparaît avec le nombre des exploitants.

Aujourd'hui nos villages sont mieux équipés que jadis, la ronde des tracteurs du matin jusqu'au soir dévoile une nouvelle époque avec sa technocratie. Déjà près d'un milliard de ventres affamés survivent avec l'espoir de voir l'agriculture se développer afin que nul être au monde ne puisse dire : « *j'ai faim* ».

Notes : les exploitations agricoles ont bénéficié d'au moins une subvention. En valeur moyenne, elles ont reçu 32100 euros.

La PAC (Politique Agricole Commune) distribue 9 milliards d'euros aux agriculteurs français.

RSA : revenu de solidarité active.

Produit phytosanitaire : produit qui prévient les maladies des végétaux.

Agriculture

Les premiers pas

« Celui qui, là, où il ne poussait qu'un brin d'herbe, en a su faire croître deux, celui-là a bien mérité de son pays et de l'humanité ». Voltaire.

Les premiers rudiments de l'agriculture apparaissent vers 10 000 ans avant notre ère en Mésopotamie. Afin de protéger les récoltes, l'agriculteur devient sédentaire. Il deviendra aussi, éleveur de bétail, après avoir domestiqué certains animaux sauvages (chien, mouton, chèvre, porc, volaille, bœuf, cheval). Il utilisera la force de l'animal pour tracter la première charrue (araire).

Il faut attendre le XV^e siècle pour que le nombre de plantes cultivées, s'enrichisse de nouvelles espèces (maïs, pomme de terre, tomate, haricot)

L'évolution des techniques

Les labours réalisés avec un araire en bois, travaillait une faible couche de terre (une dizaine de centimètres). La faible profondeur travaillée ne permettait pas aux racines de trouver les éléments nutritifs pour le développement de la plante. En plus, l'absence d'élément fertilisant (fumier) explique le faible rendement des cultures pendant des siècles. L'azote est un élément minéral indispensable à la croissance des végétaux, ainsi que l'a démontré pour la première fois, un chimiste allemand (J. Liebig) en 1840 : chaque année une quantité d'azote d'origine atmosphérique est entraîné par les pluies. Mais cette quantité est très faible

Le chaulage des sols est la première méthode efficace pour augmenter le rendement. Cette technique permet l'apport de calcium qui favorise la minéralisation de la matière organique, en élevant le taux d'azote, de phosphore, de potassium. Malgré tous les procédés mis en œuvre, le cultivateur s'aperçut très vite que la fertilité de ses sols diminuait. Il faudra attendre la fin du XIV^e siècle pour voir la création d'engrais minéraux.

En 1850, l'utilisation des premières faucheuses mécaniques a transformé la récolte, permettant des javelles importantes. En Europe la famine a reculé grâce à la pomme de terre importée du Nouveau Monde (Amérique) au XVI^e siècle. Mais, il fallut toute la détermination d'un Turgot et d'un Parmentier pour faire évoluer la défiance du peuple à l'égard de ce nouveau légume. Rapportée du Pérou par des moines espagnols vers 1530, en même temps que le tabac, la « Solanum tuberosum » s'est implantée en Espagne. À partir de là, elle gagna l'Italie puis l'est de la France (Bourgogne, Vosges, Franche-Comté, Alsace) où son évolution resta longtemps limitée. Le doryphore arriva à Bordeaux en 1922, en provenance des États-Unis.

- Javelle : quantité de céréales coupée en un seul coup.



MONTCLAR (*cantalpassion.com*)

village où l'on voit les vestiges d'un ancien-château qui a donné son nom à l'une des familles les plus distinguées de la Haute-Auvergne. Il domine le vallon de Mars et présente des points de vue remarquables sur ce vallon. Les coteaux qui le bordent à l'aspect du nord sont, en cet endroit, couverts de bois et d'épais taillis. Des roches trachytiques, parsemées çà et là, s'élèvent en pyramides grandioses, forment des festons bizarres, affectent mille aspects divers, entre autres celui de tours ou de castels en ruines, ce qui imprime à toute la côte un caractère sombre et sauvage.

Une tradition existe qui donnerait au château de Montclar une haute antiquité. On rapporte qu'à l'époque où le christianisme s'établit dans les montagnes de la Haute-Auvergne, le temple de Mercure érigé à Mauriac fut démoli pour faire place à la première église chrétienne du pays. La statue du dieu était en vermeil, enrichie de pierreries; les idolâtres, dit-on, la recueillirent secrètement et la portèrent dans un château voisin de Montclar. Elle en fut retirée plus tard et fondue pour faire des vases sacrés. Le fait dont il est question se rapporterait au commencement du XV^e siècle.

Une note, prise à la bibliothèque royale, établit que Durand de Montclar transigea en 942 avec Guillaume de Fontanges. Le château, en 1105, était placé sous la protection de Notre-Dame.

En 1109 Astorg de Montclar figure parmi les seigneurs qui arrêtaient le doyen de Mauriac à cause de ses cruautés envers le chapelain. On trouve ensuite Guillaume de Montclar en 1140 ; Rigal en 1171 ; Hugues en 1203 ; Eymery , qui était mort en 1264, et Bernard, marié à Aygline de Bort-de-Pierrefitte. Ce Bernard eut deux fils, savoir : Rigal de Montclar, seigneur dudit lieu de Chambres et autres lieux, et Maurinot, qui forma la branche-cadette.

Rigal de Montclair ou Montclar, l'aîné, laissa plusieurs enfants, parmi lesquels Eblon, seigneur de Montclar en partie.

À Eblon succéda Eymery de Montclar. Celui-ci n'eut qu'une fille nommée Gaillarde, qui épousa, en 1362, N.-Hélis de Noailles. Elle avait eu pour premier mari Aymar, seigneur de Barmont, de Montclar et de Chambres par sa femme. En elle, finit la branche aînée des Montclar.

Maurinot, chef de la branche cadette, se maria avec Antoinette de St-Maixent, et devint père de Pierre de Montclar, qui épousa, en 1293, Almodie de Valette, fille de Hugues. Cet Hugues fut abbé de Valette, et donna tous ses biens à l'abbaye de ce nom. Marguerite de Montclar, fille de Pierre, s'unit à Pierre de Thinières. Nicolas, son frère, se maria avec l'héritière de Montpensier et de Grezen. Astorg, l'aîné , continua la ligne. Il mourut en 1365. De ses cinq enfants, Bertrand de Montclar, son successeur, épousa, en 1362, Marguerite d'Escorailles, fille de Bégon, seigneur de Monthrun, et qui lui apporta en dot cette dernière terre.

Guy de Montclar, fils de Bernard, était étroitement lié avec Bertrand de La Tour, comte d'Auvergne ; aussi fut-il chargé par lui, en 1410, de lui emmener à Savènes toute la noblesse qu'il pourrait réunir. (Pour la suite et la généalogie, voyez Méallet.)

La terre de Montclar resta donc, en partie, sous le titre de marquisat dans la maison de Noailles, et passa, en partie, sous le titre de baronnie dans les familles de Vigier, de La Ronade et d'Anglards.

Le château était une forteresse en 1307. Cette forteresse prit de l'importance pendant le XIV^e siècle. En 1362, époque de l'invasion des Anglais, qui dévastaient l'Auvergne, Astorg de Montclar et Guillaume Bardet, capitaine et conservateur pour Hélis de Noailles des terres de Montclar et de Chambres, traitèrent,

pour la garde du fort de Montclar, récemment fortifié par Peyre La Salle, d'Anglards, au prix de 25 florins d'or. On plaida à Crévecœur pour le paiement de cette somme, et il fut décidé, par l'arbitrage de N.-Hugues de Claviers, que les tour, repaire et murs de défense seraient entretenus à frais communs avec N. de Noailles, mais que l'hôtel, qui en était proche, le serait au compte du seigneur de Montclar seul.

En 1467 N.-Jean de Noailles, seigneur de Chambres, Chalviniac et Montclar; Guillaume de Montclar, seigneur de Monthrun, et Bernard, comte de Giou, traitèrent avec un ouvrier pour le rétablissement de la grosse tour. Elle devait avoir quatre étages de dix pieds chacun d'élévation, et être rebâtie sur l'emplacement où existait la motte de l'ancien château. Le comte de Giou était jadis seigneur de Montclar en partie, et ses droits passèrent à Léonne, femme de Pierre de la Rochebriant ; Bernard, comte, aïeul de Léonne, avait acquis ses droits sur Montclar par échange avec Chateaufort, près Riom; il paraissait ici avec les autres seigneurs au nom du seigneur de Valens. En 1600 Guy de Montclar était propriétaire de la motte, tour et repaire de Montclar, mais tenu d'Henri de Noailles, baron de Chambres. En 1598 il reçut, dans la forteresse, l'hommage de N.-Bertrand de Méchin, seigneur de Romananges.

Le marquisat de Montclar, ainsi titré, fut joui quelque temps avant 1714 par Armand du Plessis, duc de Fronzac, et en 1715 par la dame de Si-Projet. En 1769 Jean-André de La Ronade était seigneur en partie par acquisition du château de Montclar ; l'autre partie appartenait à la famille de Noailles.

Au XVI^e siècle les seigneurs de Montclar servaient le roi avec quatre chevaux et hommes d'armes.



Généalogie de la famille de Montclar (suite)

Bibliothèque Nationale de France



De Montclar ou Montclard, seigneurs de Montclar, d'Anglards, de Chambres, de Montpentier, de Montbrun, de Longevergne, de Fournols et de la Trémolière, élection de Mauriac. Famille d'origine chevaleresque qui doit son nom à un ancien château fort, situé à peu de distance à l'est du bourg d'Anglars, sur la crête de la côte qui domine la vallée du Mars. Ce château qui était le chef-lieu d'une terre considérable est mentionné comme forteresse dans plusieurs titres authentiques des XIV^e et XV^e siècles.

La famille de Montclar est connue depuis Durand de Montclar, témoin dans une donation faite au monastère de Mauriac en 932, acte dont la copie est certifiée par Verdier-Latour, histographe de la province d'Auvergne.

Astorg de Montclar, figura avec les sires de Claviers, de Salers, de Scoraille et de Miramont, lors des troubles occasionnés dans le pays par suite des divisions intestines du monastère de Mauriac en 1111 et 1112.

Famille très ancienne qui a donné trois abbés de la Chaise-Dieu de 1227 à 1346 ; des prieurs de Sauxillanges, de la Voûte-Chillac, du Port dieu, de Villedieu et de Saint-Pourçain ; un official de l'évêque de Clermont, au XIV^e siècle ; onze chanoines-comtes de Brioude de 1230 à 1550 ; trois abbesses de Brageac en 1280, 1313, 1360 ; des chevaliers de Malte ; des commandants de places fortes et nombre d'officiers distingués.

Astorg de Montclar figura avec les sires de Claviers, de Salers, de Scorailles et de Miramont, lors des troubles occasionnés dans le pays par suite des divisions intestines du monastère de Mauriac, 1101 à 1112.

Guy I de Montclar fit l'acquisition de Grossadet en 1436 de Louis de Scoraille et d'autres Louis de Scoraille, père et fils moyennant le prix de 350 écus d'or.

Le 23 mars 1497, Jean III, comte d'Auvergne et de Boulogne établit Pierre de Douhet, capitaine du château et de la châellenie de Claviers, Hugues de Bort en 1395 et Jehan de Nerestang en 1493 avaient occupé ces fonctions avant lui. Léonel de Montclar fut également capitaine de Claviers en 1570.

Gaspard de Montclar, seigneur de Montbrun, de Longevergne, Grossadet, etc.. Il était capitaine de la reine avant 1652, épouse à laquelle il fut blessé de quatre coups de feu dans une rébellion qui eut lieu à Anglars. Il épousa, le 16 septembre 1657, Juliette de Fontanges, fille de Charles Fontanges, baron de Maumont en Limousin et d'Hélène de Mirambel de Navailles. Il ne vivait plus en 1666 mais sa veuve fut maintenue dans sa noblesse avec ses enfants.

Jean-Baptiste Clair de Montclar, né le 12 août 1757, fut reçu page du Roi en sa petite écurie, le 26 juin 1772 ; il en sortit, le 1^{er} janvier 1775, pour entrer dans les chevaux légers du Roi et reçut une gratification de cent livres. Il servit dans la quatrième compagnie d'Auvergne.

Jean-Dominique de Montclar, seigneur d'Anglards, Montbrun et Longevergne, ex-capitaine au régiment de Noailles, marié avec dame Marie-Claire-Adélaïde-Françoise-Thérèse-Victor du Fayet de la Tour-La-Vaissières, demeurant au château de la Trémolière-d'Anglards.

Tableau incomplet de la famille de Montclar

Noms	Date	Événement	Lieu
Géraud de Montclar	1227-1243	Abbé	La Chaise-Dieu
Ebles de Montclar	1280	//	
Etienne de Montclar	1305	Prieur	Saint- Beuzire
Rigaud de Montclar	1343-1346	Abbé	La Chaise-Dieu
Agnès de Montclar	1269-1300	Abesse	Brageac
Béatrice de Montclar	1313	//	//
Macrade de Montclar	1360	//	//
Bernard de Montclar	1362	Marié avec Marguerite de Scoraille	
Maurin de Montclar	1391-1428	Prieur	La Voûte-Chillac
Nicolas de Montclar	1350-1390	Chanoine	Clermont/Brioude
Pierre de Montclar	1390	Prieur	Sauxillanges
Bertrand de Montclar	1376-1401	Prieur	Saint-Pourçain
Isabeau de Montclar	1339	Épouse de Ebles de Fréluç	
Sybille de Montclar	1351	Épouse de Robert Oradour	
Macrade de Montclar		Abbesse	Brageac
Rigaud de Montclar	1342-1347	Abbé	La Chaise-Dieu
Astorg de Montclar	1323-1360	Chevalier	Clermont
Guy de Montclar	1391	Marié à Alix de Jaffinel Père de 8 enfants :	Anglards
1 Louis	2 Gilbert	3 Bertrand	4 Astorg
5 Jean	6 Louise	7 Marguerite	8 Jeanne

Suite de la généalogie de la famille de Montclar (Le Réveil du 24/01/1997)

Jean-Dominique de Montclar, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Noailles, épouse en 1756, Marie-Claude du Fayet de la Tour qui lui donna quatre enfants, dont l'un mourut avant la Révolution.

Le baron de Montclar mourut le 5 août 1789, il sera inhumé au cimetière d'Anglards ; Jean-Dominique de Montclar, chevalier, seigneur de Montclar de la Trémolière, baron de Montbrun, décède à l'âge de 64 ans. Il laisse deux garçons et une fille :

- La fille, Angélique-Marie de Montclar, épouse Louis Alexis Planchard de Cussac, mort en 1823, au poste de sous-préfet de Mauriac.

- Le fils, cadet Mathieu-Marie de Montclar, bachelier en théologie, licencié en 1789, devint abbé. Son avenir fut compromis par la Révolution. Il refuse le serment schismatique et par sécurité, il vint chercher asile en Auvergne. Mais, il fut arrêté, puis relâché comme le constate le billet suivant :

« Mauriac le 10 germinal an VI (30 mars 1798). Citoyen, capitaine, je vous envoie ci-joint, copie d'un procès verbal d'arrestation du nommé Mathieu-Marie Montclar, prêtre de la commune d'Anglards que nous avons arrêté, que le juge de paix a mis en liberté, parce qu'il s'est trouvé un arrêté de l'administration du département en date du 5 fructidor an IV (22 août 1796) qui le lui permettait. »

Signé : Dumas, Maréchal de logis.

Après la Révolution, l'abbé de Montclar devint grand vicaire de l'évêque à Limoges. C'est là qu'il mourut en 1825.

- Le frère aîné, Jean-Baptiste-Clair, baron de Montclar, seigneur de Longevergne et de la Trémolière, co-seigneur de Montclar et d'Anglards servit la maison du roi. Il fit la campagne des princes en 1792. Rentré de bonne heure de l'émigration, il empêcha la vente de ses biens, mais pour sauver sa vie, il versa des sommes considérables.

Valette de Salers avait dit : *« Ce bougre de Montclar est bien heureux d'être riche. Son père lui a laissé des louis, on les lui fera bien sortir ».*

Le baron de Montclar, fut plusieurs fois arrêté.

Carrier écrivait : *« Montclar, ex-noble, émigré rentré. Le tribunal criminel d'Aurillac a eu l'indécence de lui accorder un délai pour fournir ses certificats de résidence, tandis que la notoriété publique constatait son émigration. Il est en liberté Aristocratique abominable ».*

Ce même tribunal, avec le comité révolutionnaire d'Aurillac rançonnait les riches ou les faisaient arrêter en leur disant : *« Citoyen, si tu donnes pas dix, quinze, vingt mille francs, tu seras arrêté et envoyé à la guillotine ».*

Plus tard, quand la terreur s'apaisa, on fit un procès à tous ces escrocs. Des sommes considérables furent versées par le baron de Montclar, par sa mère et par sa sœur. Montclar aura sauvé sa tête mais perdit sa fortune. Des procès de famille achevèrent sa ruine. Pendant la Révolution, il avait épousé Catherine Soubrier. Il eut deux enfants : une fille Marie qui épousa M. Aigueperse. Un fils Luis-Henri qui mourut à Mauriac, laissant trois filles.

Ainsi disparut une des plus illustres familles d'Auvergne.

Quelques naissances et décès (suite)

Le 02-12-1793, naissance de Pierre Duval ; maréchal à St-Bonnet et témoin Pierre Duval, aussi maréchal à Gau d'Anglars de Salers, mère Jeanne serre.

Le 19 Pluviose an 6, décès de Jean Guy de Boussac par noyade, dit Guy à Giroux.

L'an 8, le 15 février ont comparu Henri Maxi de Douhet, 36 ans, naissance de Françoise de Douhet. En novembre 1809, naissance de Pierre de Douhet.

Le 11 novembre 1806, à 8 heures devant Jean Guy, maire Jean Henri Maxi de Douhet, âgé d'environ 32 ans, propriétaire à Roche Soubro et Pierre Diernat, 27 ans de la Sudrie, commune de Brageac ont déclaré le décès d'Ignace Exupère de Douhet, propriétaire à Roche Soubro, âgé d'environ 63 ans, le 18 du mois à 11 heures du soir.

En 1807 ; 47 naissances : 23 males, 24 du sexe féminin, 16 sépultures, 5 mariages.

En 1808, en juin, Baron de Layac est maire. Naissance de Pierre de Douhet.

Le 15 juillet 1808, mariage devant Jean Baron de Layac, maire, de Jacques Baldus, 22 ans, 4 mois, fils de Jacques Baldus, 48 ans, propriétaire au Fraissy, commune d'Ally, avec Marie de Douhet, 26 ans, 9 mois, fille de feu Ignace Exupère de Douhet.

Le 10 février 1809, à 8 heures du matin ont comparu Antoine Guy, 1^{er} du nom, 31 ans et autres Antoine Guy, second du nom, 25 ans, propriétaire cultivateur au village de Ruzolles ont déclaré le décès de Jean Guy, environ 60 ans, leur père dans leur maison de Ruzolles.

Le 6 février 1812, devant Jean Baron de Layac, ont comparu Jacques Veysières, 21 ans, 3 mois, 19 jours, né au village de Chasternac, le 18-10-1790 et de Gabrielle Bourgeat, âgée de 26 ans, 11 mois, 2 jours, habitant au bourg de St-Bonnet, lesquels ont requis de procéder à leur mariage.

Le 13 avril 1811, décès de Jean Guy, époux en seconde noce de Agnès Delcher, décédée, le 11 avril à Ruzolles, âgée de 72 ans environ.

Le 4 avril 1813, devant de Layac, ont comparu Jean Guy, né à Boussac le 24-10-1790 et Mélix Lafon, née à Boussac le 20-12-1793, 80 ans (?).

Le 26 novembre 1813, devant Jean Baron de Layac,, Jean Henri de Douhet déclare le décès de Jeanne Marie de Mirebeau, religieuse, tante du dit de Douhet, fille de feu Louis de Mirebeau et Antoinette Roux, est décédée dans sa maison du lieu de Tougouse, âgée de 60 ans.

Le 13 décembre 1813, décès de Françoise de Mirebeau, veuve du sieur Ygnace Exupère de Douhet et mère dudit Henri Maxi de Douhet, décédé, aujourd'hui à 6 heures du matin, témoin Bernard Tible, 34 ans, domestique au lieu dit de Roche Soubro, âgé de 72 ans, né en 1741.

Le 26-06-1815, naissance de Veysière Catherine, fille de Gabrielle Bourgeat.

Le 1^{er} septembre 1816, naissance de Veysière Louis, fils de Jacques Veysières, âgé de 26 ans, cultivateur au bourg de St-Bonnet et de Gabrielle Bourgeat.

Le 26 mars 1818, naissance de Veysière Guillaume, fils de Jacques, âgé de 27 ans et de Gabrielle Bourgeat, décédée le 4 juillet 1818.

Le 16 mai 1812, naissance de Antoine Veysière, fils de Jacques.

En 1885, le château de Tougouse était construit.

Notons que de cette famille de Mirebeau, naquit Monseigneur Baldus, évêque de Goare, missionnaire en Chine et Monseigneur Vielle, franciscain au Maroc.

Le curé intrus était Antoine Pomarat, curé de St-Bonnet en 1792. Très mal accueilli par la population, il partit de St-Bonnet après 18 mois passés dans l'isolement et la misère.

Il semble que la paroisse se trouva sans prêtre officiel jusqu'au retour de l'abbé Ternat en 1800.

Notes : Monsieur le curé Raoux est décédé le 28 juillet à l'âge de 94 ans. Il avait été pasteur de notre commune pendant près de 50 ans. Après les obsèques célébrées en son église, l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille d'Ally. Vingt et un prêtres assistaient à la cérémonie. Nous prions la famille Durif-Clavel, ainsi que notre chère Véronique d'accepter nos sincères condoléances.

Le 17 septembre 1767, mariage d'Ignace Exupère de Douhet de Cussac, de Saligoux, fils d'Etienne Louis de Douhet, écuyer, seigneur de Cussac, Chassenac et autres lieux avec Louise Françoise Fialex de Mirebeau, fille de Louis et Toinette Roux.

Le 27 août 1753, naissance de Françoise, fille de Louis et de Toinette Roux.

Le 25 juillet 1758, baptême de Françoise, fille de Louis et Toinette Roux.

En 1862, Broquin Joseph, maison démolie.

En 1866, Broquin Joseph, construction nouvelle et imposable en 1866.

En août 1646, on voit sur le registre de catholicité, la présence à St-Bonnet d'un Courbouleix, vicaire.

Dans les Archives de l'Empire (13 avril 1773) :

Gabriel de Mossié, Pierre de Mossié, Pierre Ange Fumel, tous trois ci-devant, curé de St-Bonnet.

Pierre de Mossié de Fumel, curé de St-Bonnet avait fait une fondation de 23 livres.

Le L(?) Durand, prêtre, une fondation de 5 livres, un sol dans l'église de St-Bonnet.

Antoine Tissandié, lieutenant particulier au baillage de salers fut condamné par ordonnance par le parlement de Paris en date du 13 avril 1773, à payer à M. Ternat, les arriérages échus depuis le 1^{er} janvier 1768.

Accord entre Astorg de Montclar et Guilhe Bardet au sujet de la tour et forteresse de Montclar, actuelle commune d'Anglards de salers. Le document est daté de 1362, mais il s'agit d'une copie faite par le notaire P. Dalgua. L'écriture, pouvait être de la fin du XIV^e siècle.

Le château de la Trémolière, daterait du XV^e siècle. En 1598, il comptait deux tours. Ce fief a appartenu à la maison de Tournemeire. Acheté au XVI^e siècle par la famille Vigier de Prades, bourgeois de salers et sieur de la Retortillade.

En 1640, il entra dans la famille Montclar par le mariage de Catherine de Vigier et Jean de Montclar.

En 1830, il fut vendu par Angélique de Montclar, veuve de Louis Alexis Planchard de Cussac, ancien préfet de Mauriac, à Guillaume Rongier, avocat de Mauriac et à son épouse Marie Anne Angélique Planchard de Cussac.

En 1855, la fille de ces derniers vendit la Trémolière à la commune d'Anglards qui en fit un presbytère.

Les cloches de l'église de St-Bonnet de Salers



Les quatre cloches de notre église (Abbé Chabaud)

La plus grande, fendue par imprudence ou maladresse, fut refaite en 1859. Elle est dédiée à Saint Bonnet, patron de la paroisse et porte cette inscription « it nomen domini benedictum – Sancti Boniti ora pronobis ». Parrain, M. Pierre Gabriel Ernest Tyssandier, maire ; marraine, Hélène Chanut, épouse Chevalier de Tougouse – Joseph Garcelon, curé – Jean-Baptiste Garcelon, vicaire – Cazes- Pourcel-Triadon, fondateur à Villefranche.

La seconde, vulgairement appelée, Médiane, parce qu'elle sert à sonner midi et dont la corde tombe dans l'intérieur de l'église pour sonner les messes basses et tinter à l'élévation de la grand-messe ou au moment de la bénédiction, le dimanche et pour les fêtes, porte l'inscription suivante « 1863, j'ai été béni par m Pierre Pijolat, curé doyen de Salers et nommée Lucie Joséphine par M. Joseph Broquin, mon parrain et dame Lucie marguerite de Douhet, son épouse ; ma marraine, sous l'administration de M. Pierre Gabriel Ernest Tyssandier, maire ; Jean Rolland, adjoint, jean Chevalier, président du Conseil de fabrique ; Joseph Garcelon, curé ; Jean-Baptiste Garcelon, vicaire ». Je pèse 340 kg. Crédit des paroisses

La troisième et la plus ancienne, dédiée à Saint Blaise, est ornée de cette inscription « Beati qui andirent verbum dei et custodunt iltu sancti Blazi, ora pronobis » – parrain, M. Jean Rolland, trésorier de la fabrique ; marraine, Anne marguerite de Douhet – m. Christophe Ternar, desservant Dubois fondateur date de 1811.

Enfin, la quatrième, dite la Petiotte, qui occupe depuis 1859, une place trop longtemps restée vide, est dédiée à Saint Roch. On devrait l'appeler aussi, la cloche de la Vierge, dont on aime tant le son argentin qui se fait entendre chaque soir au printemps, pour appeler les fidèles au beau mois de mai. Voici l'inscription qu'elle porte « sancti Roch, ora pronobis – sit nomen benedictum ». Marraine, Marguerite Etienne – Charlotte Pollalium de Glavenas, épouse Tyssandier – Parrain, m. Jean Rolland, adjoint – Joseph Garcelon, curé – Jean-Baptiste Garcelon, vicaire – cases-Pourcel-Tradon-Villefranche.

Ces quatre cloches forment une belle sonnerie dont je voudrais pouvoir apprécier les notes harmonieuses. À midi, le soir, à l'aurore, les plus beaux carillons, la veille des grandes fêtes. Comme elle parle au cœur, lorsque lancées à toute volée, elles redisent à tous les échos les joies de la naissance, les douceurs de la bénédiction nuptiales, le glas funèbre de la mort ou le tocsin d'alarme. Leurs voix puissantes ont le privilège de détourner l'orage dévastateur. Jamais, on a oui dire qu'à Saint-Bonnet, l'imprudent sonneur ait été frappé par la foudre.

Le patron principal de la paroisse est Saint Bonnet dont la fête touche le 15 janvier ; la fête native est celle de Notre dame du Rosaire, qui se célèbre, le 1^{er} dimanche d'octobre.

Pour compléter, la description de l'église et connaître la méthode suivie pour faire le livre de parvisis, voir la semaine catholique, année 1885-1888.

Qu'on aime à revoir, après une longue absence, cette chère église, témoin des grands actes de la vie : le baptême, la bénédiction nuptiale, les funérailles ! Qu'on est heureux d'y prier dans le calme et la solitude, pour réchauffer sa foi, à tiédir au souffle du monde ! mais, les chers habitants de Saint-Bonnet ont bien dégénérés un peu de leurs ancêtres dans la foi et la pratique religieuse. Une froide indifférence pénètre dans les mœurs ; le travail du dimanche est trop souvent préféré et pendant la semaine, le prêtre est souvent seul à l'autel à prêcher dans le désert.

Petite chronologie historique de notre commune

- 623 : naissance de Bonnet en Auvergne.
- 1239 : noble Hugues de Carbonières et Rigal son fils, ravagèrent la paroisse de Saint-Bonnet. L'église fut endommagée. Le seigneur de Carbonières fut condamné à une forte indemnité en faveur d'Algagette d'Escorailles, comtesse de Rodez par Archambaud de Bourbon, maître de la milice du temple.
- 1245 : Leybros était habité par un chevalier nommé Béraud.
- 1277 : le mas de Tougouse appartenait à noble Maurin de Fontanges. Il en fit hommage à l'évêque de Clermont.
- 1330 : Eymery de Tournemire avait épousé Marguerite de Drugeac, dont il eut Leybros.
- 1337 : la cure de Saint-Bonnet était unie à l'archiprêtré de Rochefort - Montagne.
- 1341 : Etienne de Neyrestang, bailli des montagnes fut seigneur de Saint-Bonnet.
- 1346 : noble Eymerie de Tournemire, seigneur de Leybros, achète Foyt (Fouey). Ce village est devenu plus tard la propriété de la famille de Pons. Celui-ci épousa en 1671, Gabrielle-Thérèse d'Apchon, fille de Jacques Artaud, baron d'Apchon, seigneur de Vaulmier, dotée de 30 000 livres.
- 1350 : Jean de Ruzolles acquit Ruzolles des rentes de noble Pierre Marlat. La fixation des noms est admise. Les noms de famille ainsi formés deviendront d'usage habituel.
- 1380 : les anglais sont chassés d'Auvergne.
- 1498 : lettre de rémission au roi Louis XII par Jean Dufayet.
- 1509 : Claude de Mirambel, veuve, rachète les rentes sises dans la paroisse de Saint-Bonnet.
- 1516 : noble de Saint-Julien fut seigneur d'Escous.
- 1534 : le seigneur de Saint-Chamant était seigneur de Chasternac ; il vendit ses droits à Jean de Tournemire, seigneur de Leybros.
- 1540 : on retrouve un autre Jean de Tournemire qui épousa Gabrielle de Nozières.
- 1554 : le chanoine Lizet avait légué à l'Hôtel-Dieu de Salers, les immeubles qu'il avait acquis du village du Lac, paroisse de saint-Bonnet.
- 1556 : François de Chabrol ?, se réserve les , du village du lac.
- 1564 : un édit du roi Charles IX, en 1564, fixera le 1^{er} jour de janvier, comme date du début de l'année.
- 1570 : les habitants de Saint-Bonnet furent sommés par noble Jean de la Roche, enseigne de la compagnie du capitaine Crozet (qui se rendit dans le bourg avec sept soldats) de se cotiser afin de payer les frais de garnison de la compagnie dans la ville de Salers. Les habitants s'y refusèrent formellement.
- 1570 : les protestants brûlèrent le château d'Escous qui appartenait à André de Saint-Julien.

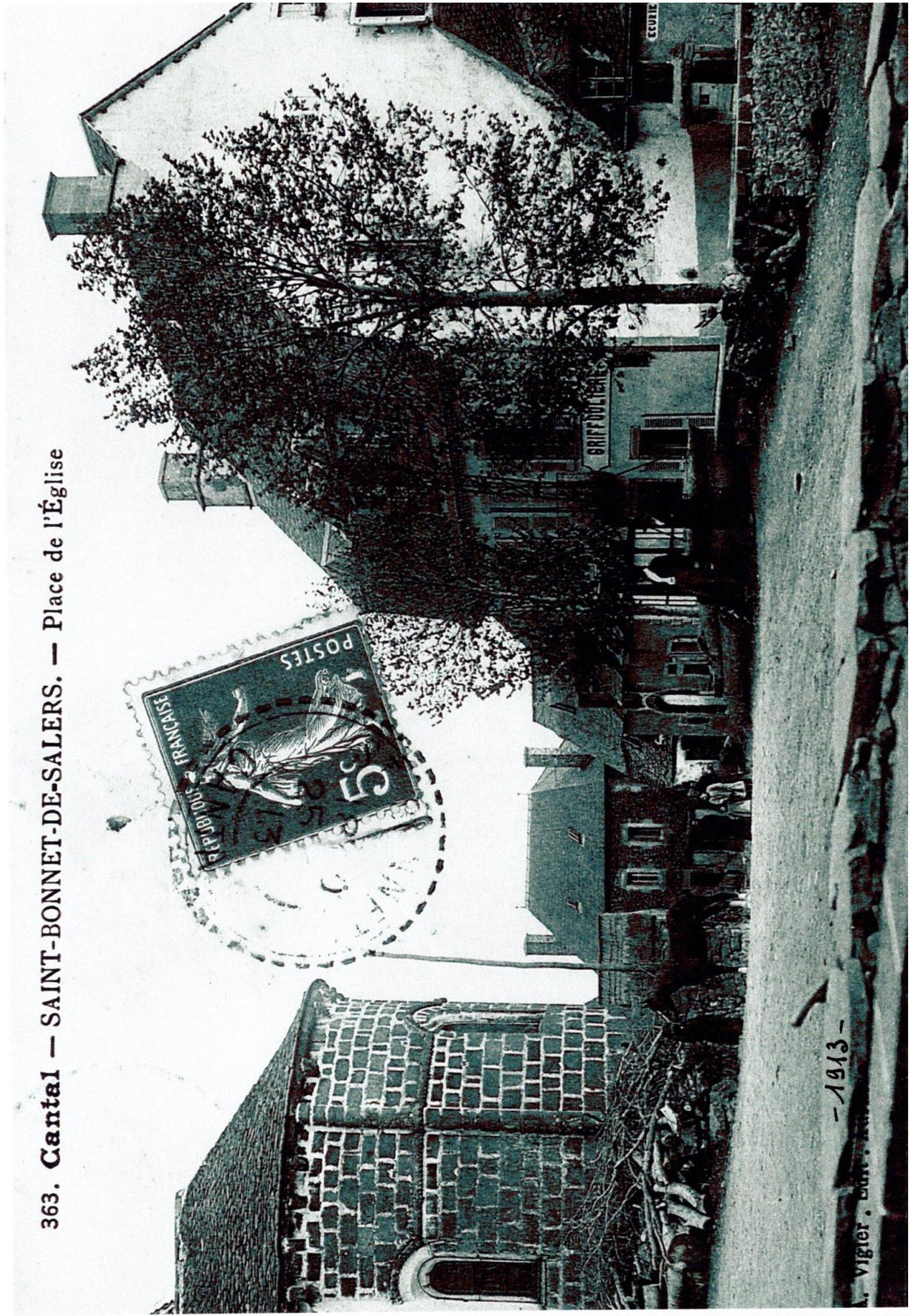
- 1573 : le château de Leybros avait grand besoin de réparation. Il se composait alors, d'un corps de logis, flanqué d'une tour carrée, appelée corps de garde et renfermant toutes les armes et une grosse tour ? qui n'existe plus.
- 1574 : Louis XI, interdit de changer de nom sans autorisation royale.
- 1594 : le 7 octobre, Pierre Vigier est condamné à souffrir la mort « estre pendu et étranglé » au lieu et devant l'église de Saint-Bonnet (sentence qui sera exécutée le lendemain).
- 1595 : le village de Pailhès (propriété de Lizet, premier président au parlement de Paris en 1529) est brûlé par le capitaine Jaffre.
- 1608 : Louise de Tournemire, fut placé sous la tutelle d'Henri de Noailles, gouverneur de la Haute-Auvergne et bailli des montagnes avec elle fut obligée de plaider pour ses droits. Cette même Louise épousa, en 1625, noble Charles de Rilhac, fils de Jean, bailli des montagnes, seigneur de Saint-Martin-Valmeroux en partie, Nozières, St-Paul, le Borgnon..
- 1612 : noble Jacques de Tournemire, seigneur de « Las-Broas » vend pour payer ses dettes à messire Henri de Nouailles, bailli, gouverneur et lieutenant général du Haut Pays d'Auvergne pour la somme de 48 400 livres, la terre et seigneurie de Leybros.
- 1629 : une ordonnance de 1629, invitera les gentilshommes à signer de leurs noms patronymiques et non plus de leurs seigneuries.
- 1637 : le 13 mai, Henry de Salers vend Chaverivière à son jeune frère François de Salers, connu sous le nom de seigneur de Chaverivière pour 14 000 livres.
- 1666 : noble François d'Escorailles, baron de Salers fut accusé devant la commission des Grands-Jours à Clermont, de fabriquer de la fausse monnaie dans la tour de Chavarvière.
- 1690 : Garcelon rachète tout le fromage des exploitations laitières du baron de salers.
- 1712 : Martin-Gabriel de Baron de Layat et de Miégemont était capitaine d'artillerie. Cette famille s'est alliée successivement avec celles de Courboulès, de Dienne de Chapel, de La Salle, de Chazettes et de Mathieu.
- 1724 : le 26 octobre, un incendie détruit l'étable principale de Chaverivière.
- 1740 : prise de possession de la cure de St-Bonnet, vacante par le décès d'Antoine Mossier de Fumel, par Pierre Ange Fumel, natif de Pleaux.
- 1744 : le 1^{er} septembre a été baptisé Jean Meilhoc du village de Thoulouse (Tougouse).
- 1781 : Ignace de Douhet était seigneur de Tougouse. M. Tyssandier était seigneur de Leybros.
- 1789 : Louise de Ferrières est appelée Mme de Saint-Bonnet.
- 1790 : le 22 février fut constitué le département du Haut-Pays d'Auvergne. Il devint le Cantal.
- 1792 : le 13 avril, c'est la dernière signature de François Bonnet, second vicaire de Fontanges. En fuite, il demeura 6 mois dans une caverne des gorges de St-Paul.

- 1793 : Saint-Bonnet a élu comme secrétaire, le citoyen Jean-Henri – Maximilien de Douhet qui remplit avec conscience les fonctions d’officiel public. Il impose de nouveaux prénoms aux parents ignorants, timides ou hésitants
- 1795 : le 11 octobre, insurrection des habitants de Saint-Bonnet.
- 1698 : François d’Escorailles remet l’exploitation laitière de Chaverivière aux sieurs Simon et Pierre Garcelon, marchands de salers pour une durée de six ans pour régler 5 000 livres de dettes.
- 1808 : Saint-Bonnet fut érigé en succursale le 28 août 1808.
- 1840 : érection du chemin de croix dans notre église.
- 1855 : le 15 août, le conseil municipal délibère sur une taxe sur les chiens.
- 1853 : le 8 mai, approbation du tracé pour le chemin de moyenne communication de Saint-Bonnet à Ally.
- 1861 : le 27 janvier, vote de la dépense pour la réparation du four de Chasternac.
- 1864 : autorisation au maire, Rolland de poursuivre en justice M. Broquin qui pour conduire l’eau chez lui et à coupé toutes les sources alimentant les fontaines du village.
- 1868 : Saint-Bonnet devient officiellement Saint-Bonnet de Salers.
- 1870 : les habitants de Chasternac cèdent des terres pour le chemin n°29 (Chasternac-Drugeac).
- 1874 : construction de l’école-mairie de Saint-Bonnet.
- 1893 : transfert de l’ancien cimetière.
- 1795 : insurrection des habitants de Saint-Bonnet.
- 1880 : Vente d’escous par les sœurs Tyssandier à Guillaume – docteur, maire de Saint-Bonnet.
- 1919 : le 10 juin, Melle Guillaume vend Escous à Jules Jarrige.
- 1927 : le 2 septembre, bénédiction des deux nouvelles cloches de notre église par l’évêque Mgr Bourbouze.
- 1959 : au mois de janvier, le village de Cros devient Escros.

Notes : jadis, nos villages de la paroisse étaient bien plus peuplés. La commune de Saint-Bonnet comptait 1791 habitants en 1790 ; une centaine d’années plus tard, leur nombre était de 1022. En 1980, la population n’est plus que de 505 âmes et le décompte continu, puisque en 2018, nous étions 300 habitants.

L’ancêtre de nos bénitiers fixes est le Cantharus. C’est une vasque creusée au milieu de l’atrium des maisons particulières et des basiliques primitives. Les chrétiens des premiers siècles venaient s’y laver les mains et le visage avant d’entrer dans l’enceinte sacrée. Mais, cet usage tomba en désuétude à cause de l’exiguïté des atriums où se pressait la foule.

363. Cantal — SAINT-BONNET-DE-SALERS. — Place de l'Église



Petit historique de Saint-Bonnet (texte et photos de François Yzorche)

Sur la photo précédente, on voit l'hôtel-restaurant Griffoulière, avec son écurie. Cette maison surnommée *Chez Tible*. Les Griffoulières eest une famille originaire de saignes. Ils eurent deux filles : Marie-Louise qui resta célibataire et Jeanne qui épousa Andrieu de Pailhès. Ce sont eux qui eurent la première voiture automobile à Saint-Bonnet. Ils eurent deux enfants : Guillaume, passionné d'aviation et qui installa un terrain à Pailhès. Malheureusement il se tua en avion. Lucette qui épousa un de ses cousins Griffoulière de saignes dont il eut Romain. On mangeait des ortolans, pendant les bals chez Griffoulière

En continuant la rue, un peu plus bas, on trouve la maison Delors : épicerie, cordonnerie. C'était la famille de la mère de Durif de Lorient. Plus tard Palmyre Guy, ancienne institutrice de Tougouse, prit sa retraite dans cette maison.

Encore plus bas, la petite maison était à « *la Lisa et Urbain del pise* ». Lisa vendait des œufs, volailles sur le marché de salers.

Plus bas, la grande maison était à la famille Lafarge : les frères et les parents de Lucien. Comme locataires, il avait deux sœurs, une ancienne institutrice de Roumegoux, qui sonnait les cloches à l'élévation. Sa sœur était cuisinière. Plus tard, il y eut la famille Calvagnac, grands-parents et père de Bernard, boulanger actuellement à Anglards.

La dernière maison était nommée « *chez Charlot* » Rolland, aieul de Noélie et Antoine. Elle sera rachetée par M. Meilhoc



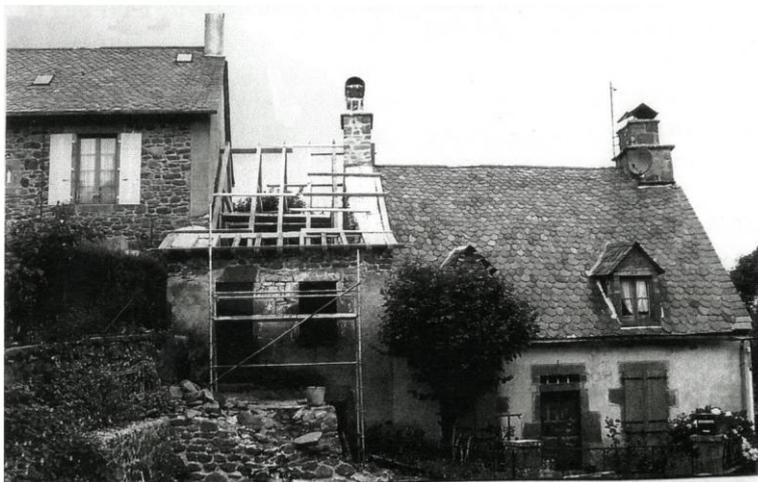
Cette maison appartenait à une dame Picard et plus tard à Joseph Jarrige. Il y avait un locataire : Meilhoc, employé agricole. Il eut deux filles : Marguerite et Marie-Louise. Cette dernière épousa Lafarge



Maison restaurée par le curé de Salins, Albessard.

Originaire de Saint-Bonnet, il vint prendre sa retraite dans cette maison. Sa sœur, qui était au couvent de Salers ; à sa fermeture, est venue vivre avec son frère.

La maison de droite était la maison Neuville, avec une petite cour. Le fermier de Rolland, habitait cette maison, aujourd'hui occupée par la famille Ferard.



Encastrée entre Neuville et Ambessard, la maison de la « *Millotte* ». Elle avait quelques chèvres : Jean et Joseph Jarrige lui fauchaient et rentraient un peu de foin. Elle avait une fille Maria. Actuellement, maison Denisot.

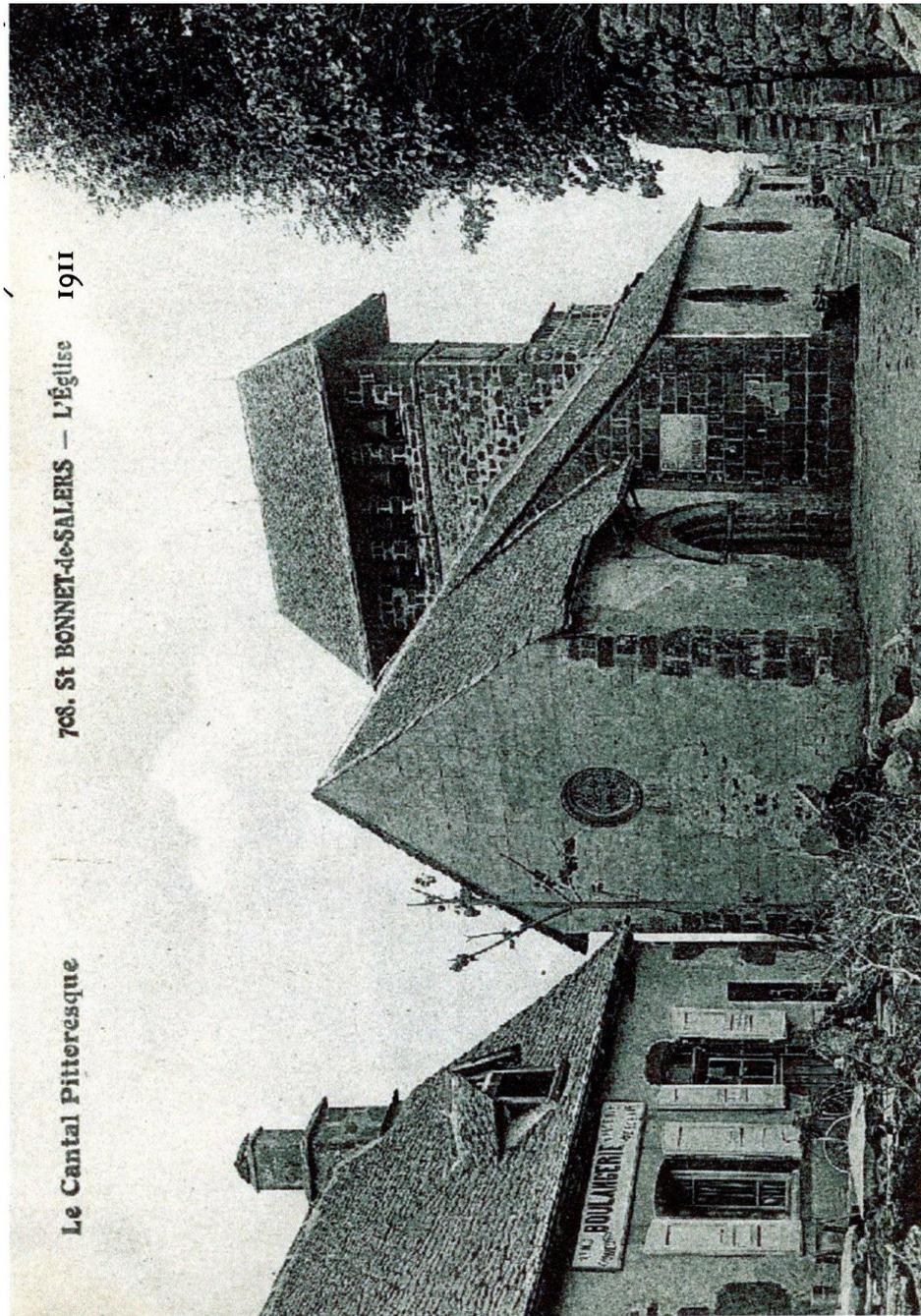
Lou Bar des Toupies

Six maisons étaient alors habitées.

- 1 Chez Marty, famille avec deux garçons. L'un partit à Aurillac chez Chastres, l'autre mourut jeune, tué accidentellement lors du battage du blé noir.
- 2 Chez Abel Beffaras. Il était originaire de Chasternac. Il eut plusieurs garçons dont l'un « Lou gar de l'Abel » devint marchand de toile.
- 3 Chez Coubiac. Couple d'un certain âge avec des enfants et petits-enfants : une petite fille venait passer l'été avec eux. Louis est l'ancien tisserand de Saint-Bonnet. En 1913, il souffre d'une sialique chronique qui l'emportera.



- 4 Chez « Chantou », famille Chantal. Le père très malade était un oncle de Céline et Marguerite Roche.
- 5 Maison à Jules Jarrige. Il y logeait un cantonnier de saint-Bonnet. Cet homme handicapé se déplaçait dans un petit chariot.
- 6 Chez « Artaud Guillaume ». Cette maison était divisée en deux parties. Dans l'une, vivait un domestique de chez Jarrige avec sa fille Antoinette, son mari et deux enfants. Dans l'autre partie, vivaient la mère et la fille de Douhet de Roche. Après la guerre le lieutenant Guillaume vint y habiter.

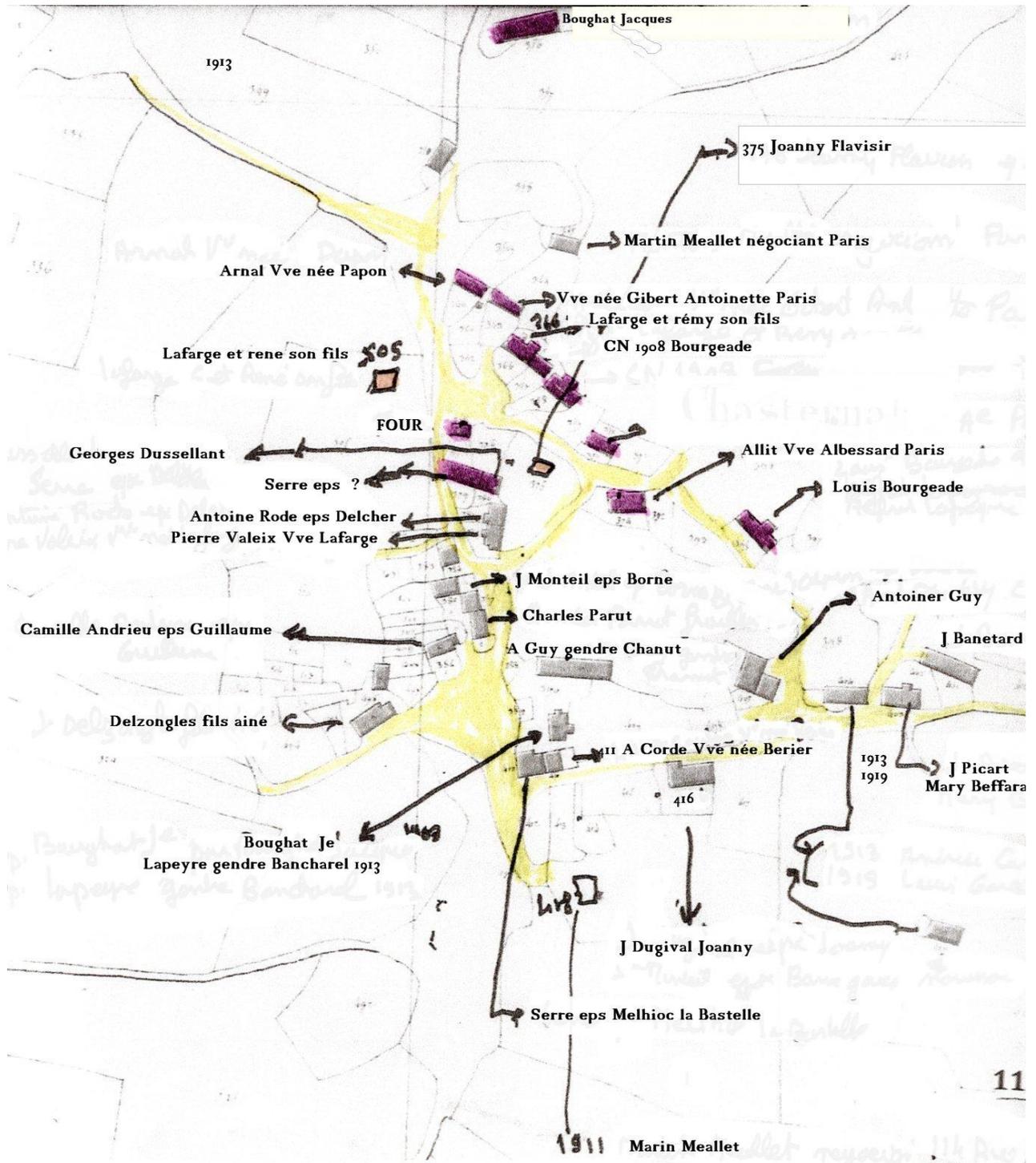


La congrégation des enfants de Marie a été érigée dans l'église de St-Bonnet, le 25 mai 1863, par M. le curé Garcelon, en vertu d'une ordonnance de Mr de Pompignac du 13 janvier de la même année. Cette congrégation a pour ainsi dire, remplacée celle des menettes.

En face du porche de l'église, il y avait un monument celtique, comme à Anglards. Il fut détruit pour permettre de construire entre le presbytère et la maison Beffaras, un garage pour le corbillard. Le presbytère, maison remarquable, fut construit grâce à l'argent du curé Ternat, à l'époque de la Révolution.

François Yzorche

Plan de Chasternac vers 1913



Quelques noms de Chasternac vers 1780 :

Famille Arnal dit Martinaire ; Boucharel ; Bougeat ; Delcher ; Guillaume dit Miquet ; Gebert ; Joanny ; Lafarge ; Moutimart ; Ralite ; Rougier ; Raymond ; Sauron ; Tible ; Veyrière ; Vigier ;

Quelques noms de Saint-Bonnet vers 1780 :

Fabre 1614 ; Guillaume 1724 ; Dufayet 1620 ; Serre 1643 ; Gros 1664 ; Eustache 1309 ; Étienne 1341.

Histoire cadastrale par l'abbé Léopold Lafarge (archives de St-Flour)

Après l'état civil de la commune, le document le plus important est le cadastre où l'ensemble des opérations qui servi de base à la fixation de l'impôt foncier. Il se compose de quatre registres, d'après lesquels sont établis les rôles des contributions foncières, dont les originaux sont à la direction des contributions directes à Aurillac et les doubles dans chaque mairie.

- 1) Le plan de la commune dressée en 1809, sous M. de Layac, maire de notre commune, comprend d'abord un plan d'ensemble indiquant la position des villages, hameaux, chemins et cours d'eau. Ensuite huit sections ou plans parcellaires de toutes les propriétés, sont au nombre de 2932, ayant chacune un numéro d'ordre.
- 2) Les états de sections, faits au moment du cadastre, divisés en plusieurs colonnes, portent 4 numéros du plan : le nom du propriétaire, le nom et la nature des parcelles, leur contenance divisée par classe, le revenu imposable et enfin l'application du tarif au classement.
- 3) La matrice qui n'est que la reproduction des états de sections, avec cette différence, qu'au lieu de suivre le n° d'ordre des parcelles, elle porte le nom du propriétaire à son folio particulier, indiquant les augmentations et diminutions provenant des mutations annuelles. Elle porte, un tableau récapitulatif des classes et contenances par nature de propriété, le tarif des évaluations et le revenu imposable.
- 4) Les cases individuelles des propriétés bâties, distraites depuis peu de la matrice pour les soumettre à un accroissement d'impôt. Les propriétés imposables sont les terres, les prés et pâtures divisés en cinq classes, ainsi que les maisons, les bois taillés, divisés en trois classes ; les jardins en deux, les bois, les futaies, bruyères, terre vaine et sol des bâtiments en une seule. Les contenances non imposables sont : les chemins et places publiques, les rivières et ruisseaux, église et cimetière, le presbytère et le jardin.

Par suite de nombreux changements survenus à la propriété depuis le cadastre, il serait nécessaire de refaire le plan des parcelles, mais le plus important serait de procéder à un nouveau classement, base d'une nouvelle péréquation. La moyenne de l'impôt foncier prélevé en France est de 4,49% du revenu, soit 1 franc pour 22 francs. Le Cantal est taxé à 6,04% où 1,32 franc pour 22 francs. Tandis que le Corse, par exemple n'est taxé qu'à 0,95%. D'après le taux moyen de 4,49%, le Cantal, paie 1,55% de trop. C'est-à-dire : 250 000 frs qui sont prélevés injustement sur lui. Des hommes ont élevé la voix ; l'administration, elle-même à dénoncé le mal aux pouvoirs publics et les législateurs actuels soucieux des mesures égalitaires sont entrés dans le processus de cette utile réforme.

Notes : Les communaux de la commune de saint-Bonnet ont été amiablement partagés en 1815, en 29 lots de trois parcelles chacun, sans l'intervention, ni opposition de l'autorité. Chacun s'en croyant depuis lors propriétaire définitif, a réparé, construit, vendu, échangé, partagé, réuni, subdivisé et transmis d'une main à l'autre. Sans vente régulière et sans mutation possible, ces immeubles, n'en n'ont pas moins conservé leur dénomination, leur nature et leurs impôts primitifs. À diverses reprises, on a vraiment essayé de régulariser la situation par une aliénation à prix réduit, mais toute tentative a échoué devant la résistance des habitants qui se basant sur une fausse prescription, plus que trentenaire, ont voulu conserver le statu quo.

Léopold Lafarge né en 1856, décède en 1920.

LES
PRÉSIDENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL
1851-1935



FÉLIX
ESQUIROU DE PARIEU



GUILLAUME DAUDE



RAYMOND BASTID



JULES OUDOUL



JOSEPH CABANES



ARMAND BORY

NOTA. — Les portraits des présidents successifs du Conseil général du Cantal de 1800 à 1851 ont été donnés dans l'étude de Jean Delmas (Revue de la Haute-Auvergne 1900, page 285), à l'exception de ceux de M.H. Allaroche, Delzons et Dubois-Du Fer, qui n'ont pu être retrouvés.

Pierre Ernest Robert (Archives départementales)

L'an 1872, le 8 novembre à midi, par devant nous, Jean Guillaume, docteur en médecine, maire officier d'état civil de la commune de Saint-Bonnet de Salers (Cantal) est comparu Pierre Robert, âgé de 60 ans, cultivateur, domicilié au village de Ruzolles sur cette commune, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, auquel, il nous a déclaré les prénoms de Pierre Ernest, né hier à sept heures du soir au susdit village de son fils Pierre Robert, âgé de 34 ans, marchand forain et de sa brue Antoinette Cheymol, âgée de 35 ans, sans profession, domiciliée au dit lieu de Ruzolles. La dite déclaration et présentation faites en présence de Jean Robert et d'Antoine Sièdre, tous les deux âgés de 76 ans, cultivateurs, domiciliés au village de Ruzolles ont déclaré ne pas savoir signer. - Guillaume.

Bibliothèque National de France :

Le 31 juillet 1904, Pierre-Ernest Robert, né à Saint-Bonnet-de-Salers le 7 novembre 1872, médecin à Salers, *radical*, fut élu par 1.153 voix, contre 511 à Pierre-Adrien Peyrac, notaire à Salers, *républicain modéré*, sur 1.898 votants. Le docteur Robert mourut en fonctions à Paris, le 14 octobre 1909.

Des élections complémentaires eurent lieu pour pourvoir à son remplacement. Au premier tour, le 11 décembre 1909, elles ne donnèrent pas de résultats, les voix s'étant ainsi divisées, sur 1.776 votants : Pierre-Sébastien Vergne, maire de Salers, *radical*, 755 ; Léon Jarrige, huissier à Salers, *radical*, 573 ; Adolphe Palat, maire de Saint-Bonnet-de-Salers, *radical*, 413. Au second tour, le 17 décembre, Pierre-Sébastien Vergne, né à Salers, le 9 juin 1851, fut élu par 1.244 voix, contre 99 à Jarrige, sur 1.482 votants.

Texte de François Yzorche :

Ce qui traumatisa les habitants de Saint-Bonnet, cette année-là, fut la maladie et le décès du jeune brillant Dr Robert, originaire de Ruzolles. Né le 7 novembre 1872 à Ruzolles. Après de bonnes études primaires à Saint-Bonnet de Salers, il passa ces deux baccalauréats, puis étudiant à Clermont, Bordeaux puis Paris ; il passa sa thèse du doctorat. En 1900, il s'établit à Salers. Sa vaillance et sa gaîté faisaient l'admiration de tous.

Le 14 octobre 1909, le conseil municipal est convoqué d'urgence pour délibérer sur l'hommage de reconnaissance que la commune désire adresser au regretté docteur Pierre Ernest Robert. Décédé le 12 octobre 1909 à Paris, les obsèques seront aux frais de la commune de Saint-Bonnet.

Étaient présents au conseil : Palat ; Pouderoux ; Chambon ; Meallet ; Griffoulière ; Durif ; Serre ; Garcelon ; Joanny ; Chevalier ; Tible ; Broquin absent.

Étaient présents aux obsèques : Lintilhac, sénateur ; Fernand Brun, député ; Dr Béal, conseiller général ; Duclos, préfet ; Vergne, maire de Salers ; Palat, maire de Saint-Bonnet et Peyrac, maire de Mauriac.

Ce fut sûrement, l'enterrement le plus important et le plus recueilli, qu'il y ait eu à Saint-Bonnet depuis la Révolution.

DANS LE CADRE DES CAUSES CÉLÈBRES : L'ASSASSINAT DE JEAN CLAUX

159

CHARLES CLAUX,

Desservant de la paroisse de Tremouille-Marchal (CANTAL).

HOMICIDE VOLONTAIRE,

Mais sans préméditation, sur la personne de son frère. (Acquitté.)

COUD D'ASSISES DU PUY-DE-DÔME.

(5 Avril 1825. — Mai 1826.)

Voici les faits puisés dans les pièces qui ont déterminé l'acte d'accusation, mais que l'acquiescement du prévenu peut quelquefois faire suspecter d'exagération. Charles Claux, prêtre, homme violent et emporté, était chargé de l'éducation de son

CAUSES CÉLÈBRES,

INTÉRESSANTES ET PEU CONNUES,

COMPOSÉES PAR

LES ECCLÉSIASTIQUES

ET LES MATIÈRES RELIGIEUSES,

suivies de

D'UN ESSAI SUR LES CAUSES DES CRIMES, DÉLITS ET EXCÈS EN FAIT DE MATIÈRES RELIGIEUSES,

Par M. Godfroid.

MINIÉLAT.

DUGAN.

CLAUX. (Acquitté.)

MOLITOR.

SIEFFRID. (Acquitté.)

CONTRAFATTO.

LES JÉSUITES, etc.

APPEL COMME D'ABUS.

CAPITATION DE TESTAMENT.

INTERRUPTION DE COURS.

BIENS DE RÉSERVATION.

ÉCOLEMIÉ.

MARIAGE DE PRÊTRES.

LIBERTÉ RELIGIEUSE, etc.

DEUXIÈME ÉDITION.

Paris,

AU BUREAU DES CAUSES CÉLÈBRES,

ALLÉ DE L'ARCADE, N. 24.

1828.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Charles Claux prêtre est un homme violent et emporté. Il est chargé de l'éducation de son frère Jean. C'est un enfant de caractère doux et docile. Lors d'une dispute Charles assena sur la tête de son frère Jean, un coup de bâton tellement violent que celui-ci se cassa sur le crane du jeune homme.

Charles Claux avait entre ses mains tous les biens de la famille. Son père essaya de le révoquer avec un testament pour Guillaume, son autre fils. Malheureusement le père décéda très rapidement. Jean, fut placé en 6^{ème}, au collège de Salers. Quelques temps après, Charles Claux, invita ses deux frères Jean et Guillaume chez lui. Charles, fidèle à ses anciennes habitudes, commença à maltraiter son frère Jean ; Guillaume s'y opposa. Son cadavre fut jeté dans la rivière et ce n'est que 21 jours après qu'on le découvrit.

Il faut rappeler que pendant, cette nuit du 5 avril 1825, la servante du curé entendit des cris dont elle fut effrayée. Elle avait entendu appeler le jeune Claux. Charles ne répondit à aucune question, il se borna à dire que Guillaume avait emmené Jean. On n'en parla plus et le cours des choses revint à la normale, jusqu'au jour où l'on découvrit le cadavre de Jean Claux. Charles ne reconnut pas son frère, malgré un cahier de 6^{ème} du collège de Salers retrouvé dans sa veste.

Les médecins examinèrent le corps qu'extérieurement, à cause de son état de putréfaction avancé. Une blessure sur le côté droit du front fit penser à un coup porté avec une pierre.

La demoiselle Claux, en apprenant la mort de Jean, se livra à la plus vive douleur. Dans son désespoir, elle disait que son frère était indigne d'exercer son ministère.

Ces faits réunis ont motivé l'accusation d'homicide volontaire sans préméditation et Charles Claux fut envoyé en cours d'assises.

Le Jury, après une heure de délibération déclara l'accusé non coupable, avec mise en liberté de Charles Claux sur le champ.

Note : cette affaire comme beaucoup à cette époque ne sera jamais résolue.

Chevalier du Fau

Armes : d'argent à un chevron de gueule accompagné en pointe d'un croissant de même ; au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent.

La famille Chevalier du fau, d'honorable bourgeoisie, a eu pour berceau la petite ville de salers en Auvergne, où elle est anciennement connue.

Un de ses membres, Jean Chevalier, bourgeois de la ville de Salers, eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 : d'argent à une croix de chevalier de Malte d'azur. À la même souche paraissent avoir appartenu Pierre Chevalier, bourgeois de Mauriac, qui fut inscrit au même Armorial avec les armes suivantes : d'or à une croix de Malte d'azur et Antoine Chevalier, avocat à Clermont, qui fit enregistrer les armes suivantes : d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux trèfles du même et en pointe d'une croix d'argent.

François Chevalier fit son testament le 28 mars 1693. Son petit-fils, maître Antoine Chevalier de Longevialle, bourgeois de Salers, épousa Marguerite de Bardet de Burc et en eut trois enfants qui partagèrent sa succession par acte du 7 mars 1750 : 1- Margeurite qui épousa à Salers, le 4 octobre 1762, Jean Elie de la Farge, écuyer. 2 – maître Jacques-Sébastien Chevalier de Longevialle, qui fut garde de Sa Majesté. 3 – maître Joachim-Nicolas, Chevalier du Fau, qui fut dans la gendarmerie française.

Fontenges ou Fontanges

Terre et seigneurie considérable, située à peu de distance de la ville de Salers. Son ancien château féodal, aujourd'hui en ruines fut le berceau d'une antique famille de chevalerie que plusieurs de ses membres ont illustrée. Hugues de Fontanges, issu de cette maison, qui produisit les sires de d'Aureroche et de Fauconnière, était en croisade en 1248.

Freluc

Seigneurie avec château fort situé près de Drugeac. Elle donna son nom à une famille de chevalerie connue des Raymond de Freluc, damoiseau, vivant en 1295. Guy de Nérestang la possédait au XV^e siècle ; elle passa ensuite à la famille Chalvet de Rochemonteix et à celle de Faye, qui la tenait encore en 1685. Freluc, appartient aujourd'hui au sieur Pons, de la ville de Salers.

Annet de Scorailles

Seigneur de Mazerolles et de Salers était accusé d'avoir fait faire sans droit des enlèvements de grains, de fourrage, etc. ; de retenir des obligations soldées.

La commune d'Anglards de Salers, déjà dotée de quatre foires, en demande une cinquième qui se tiendrait le 4 avril de chaque année. La Commission de l'agriculture donne un avis favorable.

Un jeune cantalien exécuté à Périgueux le 18 messidor an II (6 juillet 1794)

Michel Leymarie

Le 13 prairial an II, deux membres de l'administration du département de la Dordogne se transportent dans les casernes de Périgueux afin d'interroger les déserteurs étrangers qui y sont logés en application d'un arrêté du Comité de salut public de la Convention. La quasi-totalité est occupée à « différents ouvrages hors commune » ; seul est présent Antoine Broussoles, âgé de 18 ans, natif de la commune de Mauriac, district d'Aurillac, département du Cantal.

Il va subir un rapide interrogatoire. Le procès verbal est transmis au Comité de surveillance de la ville, le 14 prairial an II. Le Comité de surveillance de Mauriac à celui d'Aurillac que Périgueux a informé : *pas de renseignement concernant le détenu, qui a peut-être déguisé son âge et son lieu de naissance. Nous ne saurions trop nous serrer dans un moment où l'aristocratie et le fanatisme partout se débattent contre l'agonie, n'épargnons pas ces deux montres ; ils ont altérés du sang des patriotes.*

Le Comité de surveillance de Mauriac à celui de Périgueux : *les recherches actives effectuées ont permis de découvrir que Broussoles est originaire de la section de Crouzi. Il est parti au printemps de 1791, pour aller faire un métier en Espagne selon l'usage de plusieurs habitants du district. Une de ses lettres indiquait qu'il était boulanger à Madrid. Les proches parents sont morts, sa famille est de classe pauvre.*

La délibération du Comité révolutionnaire de Périgueux : *Au moment où Broussoles a quitté Mauriac, tous les ennemis de la République, fuyaient le territoire pour s'armer contre elle. Lorsque le tyran d'Espagne a chassé les Français, loin de s'enrôler sous les drapeaux de la liberté, le jeune mauriacois a rejoint ceux de l'esclavage. C'est donc, un ennemi de la patrie qu'il importe de faire punir. Il sera donc écroué pour être envoyé au tribunal compétent.*

Du 16 messidor (4 juillet) ; délibération de l'administration du district de Périgueux : l'affaire est du ressort du tribunal criminel qui en juger.

Le 18 messidor (6 juillet) ; interrogatoire du prévenu par le président du tribunal criminel : *« Et d'abord questionné, a dit s'appeler Antoine Broussoles et âgé de 18 ans, garçon boulanger de la commune de Mauriac, district d'Aurillac »*

- *À quelle époque es-tu sorti de France, pour aller en Espagne ?*

- *Je ne me rappelle pas précisément, mais je suis resté trois ans en Espagne et j'en suis sorti pour revenir en France, le 10 août 1793. Lorsque je suis sorti de France, j'ai suivi deux jeunes garçons de mon pays qui se rendaient en Espagne où ils étaient déjà installés.*

- *Qu'as-tu fait en Espagne pendant ton séjour ?*

- *J'ai toujours travaillé du métier de boulanger.*

- *Pourquoi n'es-tu pas rentré en France en exécution de la loi du 8 avril 1792 qui ordonnait à tous les étrangers émigrés de rentrer dans le délai d'un mois à compter de sa publication ?*

- *Je n'ai pas eu connaissance de cette loi ; j'ai voulu sortir d'Espagne lorsqu'il y a eu des ordres qui en chassaient tous les Français qui furent donnés peu de jour après qu'on y eut appris la mort de Capet, mais je fus arrêté sur les frontières par les troupes espagnoles qui me gardèrent un mois en prison.*

- *Lassé de cette captivité et de la misère dans laquelle on nous laissait, j'offris de prendre les armes, si on voulait bien me faire sortir, me permettant de désertier pour revenir en France à la première occasion qui se présenterait. Alors, on me fit sortir et je fus enrôlé dans le régiment de la princesse où j'ai servi jusqu'au commencement du mois d'août. Je suis rentré comme déserteur à l'hôpital militaire de Pau, le 18 dudit mois et pendant tout le temps que j'ai servi dans ce régiment espagnol, il n'y eu aucun combat contre les armées françaises.*

- *En quoi, consiste tes biens et ta fortune ?*

- *Je n'ai jamais su que mes parents n'eussent aucune espèce de fortune.*

Lecture à lui faite de ses réponses, a déclaré y persister, ne vouloir y ajouter, ni diminuer et n'a signé pour ne savoir de cet interpellé.

Le jugement du Tribunal criminel suit aussitôt. Disons, que la loi du 22 prairial précédent (10 juin), venait de renforcer et de simplifier la procédure ultra-expéditive. Il fallait selon le rapporteur Couthon, député du Puy de Dôme « exterminer les implacables satellites de la tyrannie »

Interrogatoire réduit au maximum, point de défense, les jurés pouvaient se contenter de preuves morales, le tribunal n'avait pas le choix qu'entre l'acquittement et le mort.

Cependant, si l'atmosphère de la « Grande Terreur » régnait alors à Périgueux, comme ailleurs, c'est en vertu de lois précédentes touchant les émigrés rentrés en France ou pris les armes à la main, que Broussolles fut accusé « d'être sorti du territoire de la République postérieurement au 1^{er} juillet 1789, d'être rentré en France au mépris de la loi qui bannit tous émigrés français à perpétuité du territoire de la République, et de s'être enrôlé et d'avoir servi dans les armées ennemies... ». Et de ce fait, il est condamné à mort.

L'exécution eut lieu le jour même à trois heures du soir.



Ainsi, s'éclaire une facette d'un sujet qui préoccupe actuellement nos chercheurs locaux. Le tout jeune émigrant analphabète, parlant peut-être à peine le français, dont la condition sociale n'en fait pas un ennemi naturel du nouveau régime, victime d'erreurs dont il méconnaît l'importance est broyé par la machine révolutionnaire qui malheureusement pour lui, arrive au terme de son fonctionnement.

L'exécution de Louis XVI

Louis est sorti du Temple à neuf heures et demie. À dix heures et demie, il arriva au pied de l'échafaud. Là, le bourreau voulant lui lier les mains derrière le dos, il a fait signe que cela n'était pas nécessaire : on a insisté, il s'est laissé faire tranquillement ; il est monté seul, avec beaucoup de courage. Louis n'était vêtu que d'une camisole blanche, le cou et la poitrine découverts, et les cheveux roulés par derrière comme ceux d'un abbé. Il a prononcé d'une voix forte : « Français, je meurs innocent ».



Le bœuf à la paysanne

INGRÉDIENTS POUR 6 PERSONNES : 1,2 kg de bœuf, 1 pied de veau, 6 carottes, 20 petits oignons grelots, 300 g de champignons de Paris, de la muscade, du sel fin, du poivre noir. De la marinade, ½ litre de vin blanc sec, 4 cuillères à soupe de cognac, ou d'armagnac, 2 cuillères à soupe d'huile, 3 tomates, 3 oignons, 1 gousse d'ail, 1 bouquet garni.

PRÉPARATION : La veille : Préparez la marinade, épluchez les oignons et l'ail, épluchez et émincez les carottes, coupez la viande en morceaux. Mettez la viande et tous les ingrédients de la marinade dans un récipient, mélangez, couvrez d'un torchon et laissez mariner au frais 24 h en remuant 2 ou 3 fois.

Le lendemain : Épluchez les petits oignons, pelez et épépinez les tomates, nettoyez et émincez les champignons. Coupez en 2 le pied de veau. Dans une cocotte, mettez le pied de veau, la marinade, la viande, les tomates. Râpez de la muscade, donnez quelques tours de moulin à poivre et salez. Amenez à ébullition, couvrez la cocotte et faites mijoter 2 h 30 à tout petit feu. Ajoutez les champignons et les petits poignons, faites cuire encore ½ h. Au moment de servir, retirez les gros oignons, l'ail et le bouquet garni et servez dans la cocotte ■



Le gratin de fruits rouges

INGRÉDIENTS : 300 g de fraises, 300 g de framboises, 6 jaunes d'œufs, 2 décilitres de lait 150 g de sucre en poudre, 150 g de crème fraîche, 1 sachet de sucre vanille, 4 coupelles allant au four.

PRÉPARATION : Lavez, essuyez, et équeutez les fruits rouges. Répartissez les dans les coupelles légèrement beurrées. Mélangez les jaunes d'œufs avec le sucre et le sucre vanillé et versez le lait bouillant. Refaire épaissir sur le feu sans laisser bouillir et ajoutez la crème anglaise. Au dernier moment nappez les fruits avec cette crème et glissez les coupelles au four très chaud pendant 2 à 4 minutes de manière à ce que le dessus dore en laissant les fruits crus, et servez immédiatement ■



La tourte aux coings

INGRÉDIENTS : 500 grammes de pâte brisée, un peu de farine pour le plan de travail, 2 cuillères à soupe de grosse semoule de blé, 350 grammes de confiture coings, 70 grammes de beurre, 1 jaune d'œuf, 15 centilitres de crème fraîche.

PRÉPARATION : Étendez les deux tiers de la pâte sur le plan de travail préalablement fariné. Garnissez le moule beurré en laissant la pâte déborder de 2 centimètres sur les rebords.

Préchauffez le four thermostat 6. Sur le fond de la pâte répartissez la semoule, puis la confiture de coings et parsemez de noisettes de beurre. Préparez dans le reste de pâte brisée une abaisse au diamètre du moule. Mouillez le pourtour avec un peu d'eau. Posez la pâte sur la confiture de coings, rabattez les bords du moule qui dépassent et soudez entre elles les épaisseurs de pâte. Dorez au jaune d'œuf. Au centre du couvercle de la pâte retirez un rond de 2 centimètres et glissez dans ce trou un petit tube de papier pour former une cheminée. Enfournuez durant 35 à 40 minutes, démoulez et posez la tourte sur une grille. Posez la tourte tiède sur un plat et versez par la cheminée la crème. Remuez pour que la crème se répartisse et servez ■

L'Assemblée Constituante et l'Église

(5 mai 1789 - 30 septembre 1791)

Dans la nuit du 4 août 1789, le clergé et la noblesse, au milieu de l'enthousiasme général votent l'abolition des privilèges ; ce qui veut dire pour le Clergé : plus de Dîmes, plus de casuel, plus de bénéfices.

Confiscation des biens du Clergé : une des causes, la principale : la convocation des États Généraux provoquée par le vide des caisses de l'État. Il fallait trouver de l'argent, on s'en prit aux biens du Clergé.

Mirabeau, fit voter le 2 novembre 1789 « *la mise à disposition de la Nation des biens du Clergé* ».

L'opération financière se fit dans des conditions catastrophiques et n'apporta pas les résultats escomptés. Elle servit surtout à enrichir une certaine bourgeoisie sans scrupules.

Le 27 novembre 1790, l'assemblée va voter un décret qui va multiplier les difficultés. Ce décret exigera un serment de fidélité à la Constitution pour tout prêtre fonctionnaire ; c'est-à-dire exerçant un ministère paroissial ou dans l'enseignement.

Les 10 mars et 13 avril 1791, deux brefs de Pie VI, cassent et annulent tout ce qui avait été décidé par le parti du schisme. C'est alors, que bon nombre de prêtres jureurs revinrent sur leur serment.

Le 1^{er} octobre 1791, l'Assemblée Législative succède à l'Assemblée Constituante.

Le lendemain de la victoire de Valmy, une troisième assemblée succède à la Législative pour trois ans, la Convention Nationale.

Dans sa première séance, elle abolit la royauté et proclame la République. À partir du 22 septembre 1792, commence l'an 1 de la République.



Le 26 août 1792, ordonne aux prêtres réfractaires de quitter la France dans les quinze jours sous peine de déportation en Guyane.

En 1793, la motion Thuriot, votée le 14 février, accorde une prime de cent livres à qui dénoncera un prêtre. Le 18 mars, c'est le premier décret de mort contre les insermentés.

Finalement, le 25 janvier 1794, les prêtres seront conduit à Bordeaux ou Rochefort. 1494 prêtres furent dirigés sur Bordeaux, 829, sur Rochefort.

Les premiers prisonniers monteront à bord du Washington et du Deux-Associés, le 11 avril. Les premiers décès arrivent en mai,

Dans le canton de Salers, le ravitaillement pose problème. Le citoyen Laden reçoit 30 000 francs pour mener à bien l'achat de blé. En Auvergne, les révolutionnaires Salsac et les frères Valette sèment la terreur pendant 5 ans.

Histoire généalogique de la maison

Ferrières-Sauveboeuf par Huet et Paul Chabot 1903

Annet de Ferrières, seigneur baron de Sauveboeuf, Leybros, le Moulin d'Arnac, etc. ; fils de Jehan de Ferrières, écuyer, seigneur de Sauveboeuf et de demoiselle Claude des Cars, épousa par contrat passé au lieu de Viallon, paroisse de Puy d'Arnac, le 11 septembre 1633, devant Marbot, notaire dame Louise de Tournemire, veuve de messire Charles Reilhac, baron dudit lieu, seigneur de Blanet, bailli pour sa majesté de Salers.

Dans son testament du 8 février 1655, Annet de Ferrières est qualifié de Maréchal des camps et armées du roi.

Claude de Ferrières, comte de Sauveboeuf, seigneur de Leybros, coseigneur de Salers, épouse le 17 mars 1671, Louise – Gabrielle d'Apchon. Le contrat est enregistré le 21 février 1682. Au moment de son mariage, Claude habitait son château de Leybros, paroisse de Saint-Bonnet près Salers.

On retrouve cette cérémonie dans les registres paroissiaux de Saint-Bonnet de Salers.

« Aujourd'hui second jour du mois de juin, an mil six cent soixante douze, par moy, sousigné a esté baptisé Jacques Louis de Ferrières de Sauveboeuf, chevalier, seigneur, comte dudit Sauveboeuf, Leybros, le Moulin d'Arnac, Pontbreton, etc. et de dame Gabrielle Thérèse d'Apchon, sa femme. Le parrain substitué à la place du Hault et puissant seigneur Jacques Artaulo d'Apchon, chevalier, comte dudit Apchon ; premier baron d'Auvergne et de Chassot ?, leBaumié, le Falgoux, etc. a esté messire Antoine Guy Vidal, bachelier en théologie, archiprêtre de Rochefort et curé dudit lieu. La marraine a esté dame Louise de Tournemire, douairière dudit Sauveboeuf et dame des places de Leybros, moulin d'Arnac, Pontbreton, etc..Sousigné avec moy et naquit le vingt sixième du mois dernier jour de l'ascension de notre seigneur, entour neuf et dix heures du matin, en présence de noble Jean François de Landrodie, escuyer, seigneur d'Escous, sousigné et de Sieur Mataly Peyrié, valet de chambre dudit seigneur et comte qui n'a pas su signer. Ont signé : de Tournemire, marraine, Escous, de Sauveboeuf, Vidal curé, parrain substitué. Gilbert Vicairé ».

Le 31 décembre 1703, a lieu la vente judiciaire des fonds, propriétés, tréfonds et superficie du fief de Leybros, à la requête de Hugues Noel et N. du Chaussoy, maître des coches et carrosses d'Auvergne.

Plus tard, le 28 juillet 1740, a lieu la vente judiciaire de Leybros, composé d'une haute tour carrée.

Claude de Ferrières mourut le 4 janvier 1712, âgé de 78 ans ; sa femme était décédée le 23 janvier 1706, à l'âge de 58 ans.

Il laisse un fils, Jean-Angélique, né le 10 février 1676 épousa Isabeau Pradel de salers. Ils eurent des triplés le 13 septembre 1719 : Joseph, Jeanne et François.

En 1789, François de Ferrières de Sauveboeuf venait de vendre Leybros à M. Tyssandier d'Escous, lorsque les tumultes de la Révolution atteignirent la région. Il quitta le pays de Salers, alors que trois de ces filles furent emprisonnées à Salers et à Mauriac. Il s'agissait de la religieuse **Marguerite**, qui fut chassée de son couvent, **Louise de Ferrières** dite Mme de Saint-Bonnet, et **Léonarde de Ferrières** de Sauveboeuf. Elles ne furent libérées que fin 1794.

Un autre texte, récupéré dans la table analytique de la Cour de cassation :

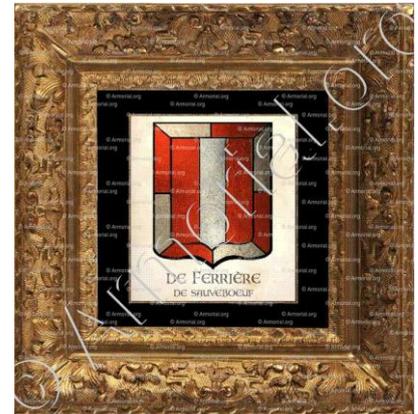
François de Ferrière de Sauveboeuf, vendit le 31 octobre 1788, à Jean-Baptiste Rosier du Fayet de la Tour, les fiefs, nobles, cens, rentes, droits, casuels sur les lieux de Saint-Vincens, Colture, Chaulavelle, pour le prix de 66.759 livres.

L'acquéreur ne paya pas au 1^{er} janvier 1791, les 10.000 livres du premier terme. Il s'éleva une contestation et se termina au tribunal du Puy de Dôme qui infirma en appel le jugement du tribunal de Salers. Le tribunal, confirme la vente et précise que le vendeur à contrevenu aux lois romaines et à l'article 36 de la loi du 15 mars 1790.



Les ascendants des ferrières de Sauveboeuf du pays de Salers étaient originaires du Périgord.

Par succession Leybros, fut légué à Claude de ferrières, comte de Sauveboeuf (1646-1711) en 1666. Cette famille fut maintenue noble le 11 décembre 1666. Le 17 mars 1671, Claude Ferrières de Sauveboeuf épousa Gabrielle Thérèse d'Apchon.



Leur fils, Jean Angélique de Ferrières, comte de Sauveboeuf, seigneur de Saint-Bonnet, Leybros, St-Martin fut aussi grand sénéchal d'Auvergne. (Blason : de gueules, au pal d'or, à la bordure composé de même).

Ce Jean Angélique, né le 10 février 1676, convola le 18 avril 1714 à Salers avec Isabeau Pradel. Un fait notable dans leur descendance : ils eurent des triplés le 13 septembre 1719 à Salers : Jean Joseph et Jean François qui semblent avoir été viables. L'année suivante, ils mirent au monde Arnaud, le 1^{er} septembre 1720 à Salers. On retrouve aussi la naissance d'un autre Jean, le 14 novembre 1734 à Salers. Les autres enfants ont dû naître à Saint-Bonnet.

En 1787, on note un noble François de Ferrières, marquis de Sauveboeuf de St-Bonnet qui fut alors, capitaine de cavalerie dans le régiment d'Artois. Il était aussi seigneur de Leybros.

En 1789, François de Ferrières de Sauveboeuf venait de vendre Leybros à M. Tyssandier d'Escous, lorsque les tumultes de la Révolution atteignirent la région. Il quitta le pays de Salers, alors que trois de ses filles furent emprisonnées à Salers et à Mauriac. Il s'agissait de la religieuse Marguerite, qui fut chassée de son couvent ; Louise de Ferrières dite Madame de Saint-Bonnet et Léonarde de Ferrières de Sauveboeuf. Elles ne furent libérées que fin 1794. – **Isabelle Fernandez** – Histoire de Saint-Bonnet de Salers -

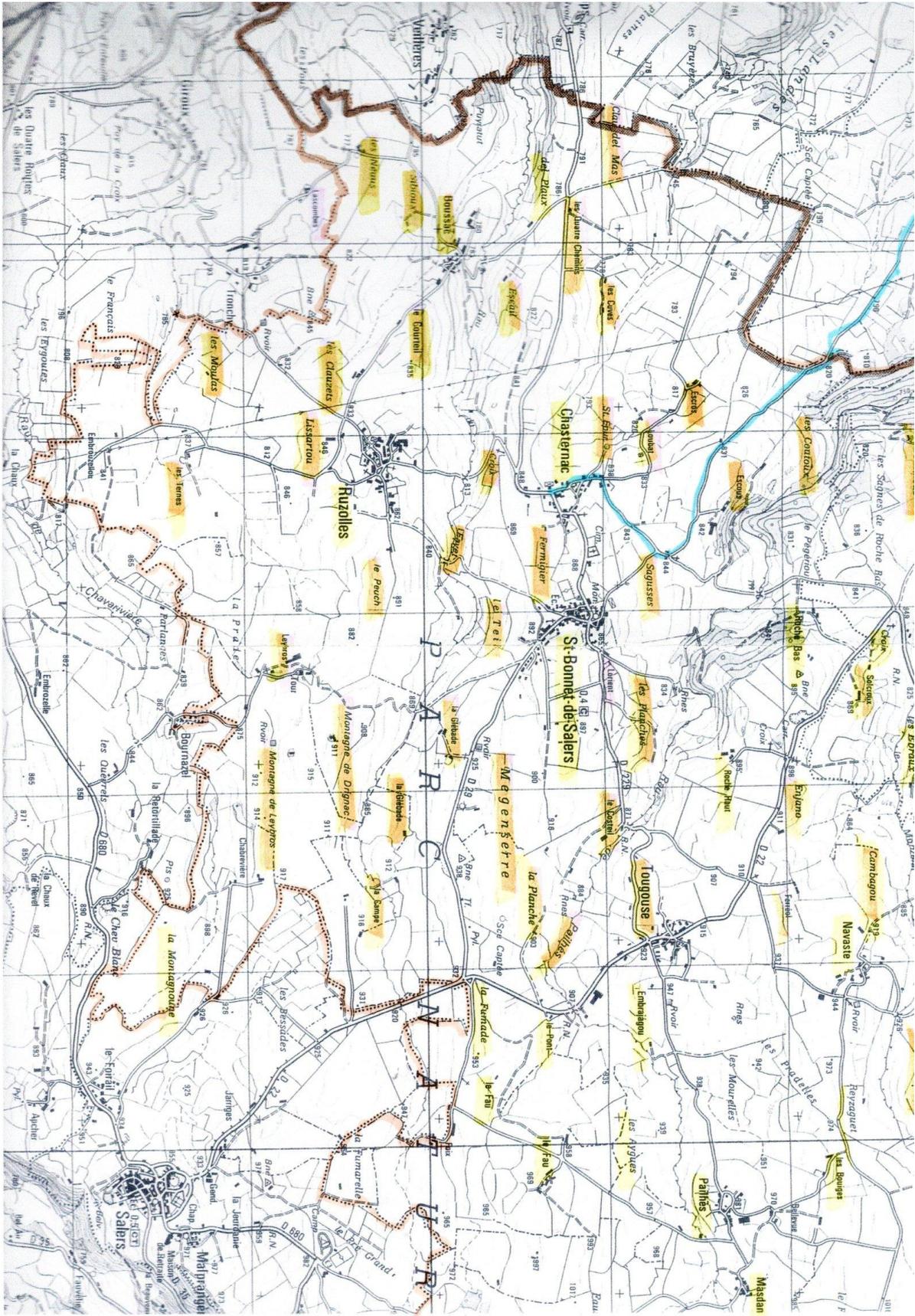
Jean de Ferrières, fils à autre Jean, marié avec demoiselle Claude d'Escars, prouvé par leur contrat de mariage du 3 octobre 1595, reçu Mouiller, notaire.

Jean de ferrières, fils à Hélie, marié à demoiselle Marie de Noailles, prouvé par leur contrat de mariage du 20 janvier 1560, reçu Baron, notaire et par son testament passé le 25 mai 1535 devant Veyrot, notaire.

Hélis de Ferrières, marié à Jeanne de Larmandie, cadet du marquis de Sauveboeuf.

Annet fut maître de camp d'un régiment de cavalerie. Jean fut gouverneur du château Ha, à Bordeaux.

Carte de la commune de Saint-Bonnet de Salers



SAINT-BONNET-DE-SALERS

(*Sanctus Bonetus*)

L'église dédiée à Saint-Bonnet, évêque de Clermont, constituait une cure unie en 1337 à l'archiprêtré de Rochefort, dont le titulaire était à la nomination de l'évêque de Clermont. Elle a été érigée en succursale par décret du 25 août 1808. Cet édifice a été bien décrit par de Rochemonteix et nous n'avons rien à ajouter à son étude (1).

Chronologie des curés

1335. — *Egide de Chalengeon*, chanoine de Clermont, recteur de Saint-Bonnet (2).

1382-1382. — *Jacques Despesses*, chanoine d'Herment (3).

1386. — *Pierre de Freydevialle* (*Petrus de Frigida-Valle*), est mentionné comme recteur de Saint-Bonnet, possédant un jardin à Salers, dans une reconnaissance faite le 28 décembre 1386 à Guy de Salers, damoiseau, par Pierre Lizet, le jeune, et Jean Olivier, prêtre, devant Guillaume Dolivier, prêtre (4).

1440. — *Jehan Brugeti*, qualifié *archipresbiter Rupefortis et rector Sancti Boneti* dans une procuration qu'il consentit le 18 août 1440 devant Brugeti, notaire à Aurillac (5).

1448. — *Jehan de Bertrand*, recteur de Saint-Bonnet, plaidait à cette date avec Jacques de Saint-Martial de Drugac (6).

1458. — *Pierre Galaubie*, chanoine de Clermont et archiprêtre de Rochefort qui fonda devant Manha, notaire, le lundi après de Sainte Catherine 1458 la chapelle Sainte-Anne dans l'église de Mauriac (7).

1518. — *Hugues de Montjournal* (8).

1551. — *Hugues de Valens*, chanoine de Clermont (9).

1597. — *Jehan Picapotre*, mentionné comme résignataire dans le procès-verbal d'installation de son successeur. Il était originaire du village de Chabannes, paroisse de Méallet.

1597. — *Jehan Roussel*, prêtre de Salers, prit possession de l'archiprêtré de Rochefort le 18 mai 1597 et de la cure de Saint-Bonnet le 6 juillet suivant, devant Bertrand, notaire (10).

1613-1615. — *Jehan Cousseyre*, dont la résignation est mentionnée en 1615, dans le procès-verbal d'installation de son successeur.

(1) De Chalvet de Rochemonteix : *Les Eglises Romanes de la Haute-Auvergne*, p. 60. Paris, 1902.

(2, 8 et 9) Tardieu : *Dict. du Puy-de-Dôme* (Rochefort).

(4) Terrier des seigneurs de Salers : Feydevialle, village de la paroisse de Sainte-Eulalie.

(5) Arch. du Cantal.

Durant une longue absence, la paroisse fut administrée par ses deux vicaires Jehan Durand et Jehan Loys.

1615-1625. — *Jacques Blanc*, nommé le 19 janvier 1615 sur la résignation de son prédécesseur (11).

1625-1659. — *Antoine Vidal*, signe son premier acte aux registres de catholicité le 27 décembre 1625.

1659-1680. — *Antoine-Guy Vidal*, bachelier en théologie, fut son successeur en 1659. Son premier acte est du 11 mai 1659 et il signe pour la dernière fois le 12 avril 1680.

1680-1718. — *Pierre de Mossier*, bachelier en théologie, fils de Pierre et d'Hélène de Durfort, lui succéda en avril 1680 et résigna en faveur du suivant en 1718. Il mourut le 20 février 1728.

1718-1740. — *Antoine de Mossier*, docteur en Sorbonne, fils d'Israel et de Marie de La Porte, résidait à Paris, lorsqu'il fut installé le 20 septembre 1718 à la cure de Saint-Bonnet, par Pierre de Mossier, son oncle, devant Gros, notaire, en vertu de provisions de Rome du 5 février 1717 (12). Le portrait de ce personnage, daté de 1737, est conservé au château de Palmont, près Fontanges, dans la famille de Lamargé, à laquelle ce château fut apporté le 14 novembre 1743 par le mariage de Claudine-Françoise de Mossier avec Pierre Salvaige de Lamargé, conseiller à la Cour des Aides de Clermont.

Le curé Antoine de Mossier mourut en fonctions le 22 octobre 1740 à l'âge de 72 ans.

1740-1768. — *Pierre-Ange Fumel*, né à Pleaux, le 2 octobre 1710, fils de Jean et d'Anne Relhier, maître ès arts de la faculté de Paris et vicaire de Saint-Genès de Clermont, qui le 26 mai 1740 avait été présenté, sans succès, à la cure de Saint-Martin-Cantalès, lui succéda.

Il fut nommé peu après à Saint-Bonnet et installé le 3 juillet 1740 par Joseph Rotquier, curé de Pleaux, en présence d'Antoine Pebrel, vicaire du lieu (13).

Il décéda le 31 juillet 1768 à l'âge de 68 ans, laissant pour héritier son frère, Pierre-Anselme Fumel, avocat en parlement à Pleaux.

(6) Notes mss de Ribier du Châtelet.

(7) Les archiprêtres de Mauriac, p. 31.

(10 et 12) Arch. du P.-de-D. *Ins. eccl.* Reg. 30, f° 70 et Reg. 87, f° 44.

(11) Arch. du P.-de-D. *Chap. Cath.* Armotre 2. Sac B. Registre A.

(13 et 14) Arch. du P.-de-D. *Ins. eccl.* Reg. 116, f° 95 et Reg. 154, f° 122.

1768-1792. — *Christophe Ternat*, né à Mauriac le 18 septembre 1739, du mariage de Jean-Baptiste Ternat et de Marguerite Danjolie, maître ès-arts de la faculté de Toulouse, ancien vicaire de la paroisse, fut nommé le 2 août 1768 par l'évêque de Clermont à la suite de la notification de ses grades. Il prit possession le 5 du même mois, devant Valette, notaire, en présence de Jean-Baptiste Ternat, curé de Salins, et de Sébastien Bardel de Bure, curé de Saint-Paul (14). Il prêta serment le 6 février 1791 avec Jean-Baptiste Mauriac, son vicaire, qui devint plus tard curé d'Arches.

La cure possédait alors à Saint-Bonnet une petite terre appelée *Buge des prêtres*, vendue comme bien national à Jean Pic, de Salers, moyennant 90 livres le 16 avril 1791 (15) et le presbytère avec le jardin attenant, fut adjugé à Antoine Garcelon le 4 août suivant moyennant 1125 livres (16). Ses revenus s'élevaient en outre à :

1° 255 setiers de seigle, 2 cartons et 1 métaden, mesure de Salers, à 10 livres le setier	2555 l. 12 s. 6 d.
2° 6 setiers de froment, 1 carton et demi, 1 métaden et demi, à 12 livres 7 sols le setier	78 l. 6 s. 9 d.
3° 56 setiers d'avoine, 1 carton et 1 demi métaden, à 36 sols	101 l. 6 s. 0 d.
4° Prémisses en seigle ou pain	58 l. 15 s. 0 d.
5° Produit de l'archiprêtre de Rochefort, uni à la cure qui consistait dans la distribution des saintes huiles	104 l. 0 s. 0 d.
	2898 l. 0 s. 3 d.
A déduire pour la portion congrue du vicaire	350 l. 0 s. 0 d.

Reste 2548 l. 0 s. 3 d.

La population étant de 1020 habitants, le traitement du curé fut fixé par décision du 28 juin 1791 à 1500 francs (17).

Le curé de Saint-Bonnet Christophe Ternat, avait un frère aîné appelé François, né le 16 août 1732, curé de Laval, en Limousin, qui était resté fidèle, et c'est sur ses instances qu'il se rétracta à la messe de paroisse le 20 novembre 1791. Ils émigrèrent ensemble

en Suisse l'année suivante et rentrèrent en France aussitôt que les circonstances le permirent. Christophe revint à Saint-Bonnet, où il assura le service religieux avec tous les pouvoirs de curé. François s'acquitta de la même mission à Arches ; il y était encore en 1802.

1792-1793. — *Antoine Pomarat*, né à Cheyrouse (Trizac) le 25 mai 1755, vicaire d'Auzers, élu curé constitutionnel de Sourniac le 12 juillet 1791, passa en la même qualité à Saint-Bonnet le 26 mars 1792. Il se retira à Cheyrouse le 28 octobre 1793, se rétracta le 12 juillet 1795, fut réintégré le 11 mai 1801 et mourut curé de Madic, le 22 mai 1813.

1800-1813. — *Christophe Ternat*, qui avait repris possession depuis son retour de Suisse, le 30 septembre 1800, du poste de desservant à Saint-Bonnet, redevint curé officiel le 22 novembre 1803 et conserva ses fonctions jusqu'au 22 mai 1813, époque de son décès.

1813-1827. — *Géraud Lavialle*, né au Vigean le 25 mars 1765, avait été attaché d'abord à la mission diocésaine de Salers. Après son refus de serment, il émigra en Espagne. A son retour en 1800, il reprit son poste à la mission. Curé d'Auzers le 22 novembre 1803, aumônier à Salers en 1804, curé d'Anglards le 15 novembre 1809, de Saint-Cernin le 17 janvier 1811, de Saint-Bonnet le 15 août 1813, il démissionna en 1826 et mourut à l'hospice de Salers le 24 décembre 1829.

1827-1876. — *Joseph Garcelon*, né à Pleaux le 8 octobre 1794, vicaire à Marmanhac et à Saint-Christophe, succéda à Lavialle le 1er janvier 1827. Il se retira en 1876 à Chalvignac, où il mourut le 1er janvier 1881.

1876-1893. — *Louis Veyssièrè*, né à Chasternat (Saint-Bonnet) le 2 février 1826, professeur à Pleaux, aumônier et vicaire à Salers, devint curé de Saint-Bonnet le 1er juillet 1876 et y décéda le 17 septembre 1893.

1893-1907. — *Pierre Jourdonneix*, né à Trébiac (Mauriac) le 15 janvier 1842, vicaire à Ydes, Anglards et Arpajon, puis curé d'Arches le 20 août 1882; remplaça Veyssièrè à Saint-Bonnet le 25 novembre 1893 et se retira en 1807 à Trébiac, où il est mort le 4 juin 1910.

1907. — *Pierre-Théodore Berche*, né à Chassenac, le 18 mai 1870, vicaire à Champs, curé d'Espinassolles le 20 novembre 1904 et de Saint-Bonnet-de-Salers le 10 octobre 1907.

(15 et 16) Arch. du Cantal. Reg. C. n° 61 e. 63

(17) Idem. Série L, n° 390, f° 173.



(17,004.-7 août 1845. Election de Salers.)

Ce texte est copié sur le site de la BNF (Bibliothèque Nationale de France). Il reflète en partie, la culture auvergnate, avec ses éternelles disputes, jalousie lors des élections locales.

Sur le premier grief, le ministre de l'intérieur a dit que le facteur rural avait laissé par inadvertance le paquet contenant les cartes des électeurs de Saint-Vincent, chez le maire de la commune d'Anglards, qui ne s'était aperçu de cet oubli que longtemps après le départ du facteur, et qui, ignorant ce que renfermait le paquet, avait négligé de le faire parvenir à sa destination. D'ailleurs, selon le ministre, cette irrégularité n'était pas de nature à vicier les opérations, d'autant plus que leur résultat eût été le même, dans la supposition que les cinq électeurs qui ne s'étaient pas présentés eussent voté en faveur des concurrents des conseillers élus.

Sur le deuxième grief, le ministre a fait observer que, lors même qu'il se serait écoulé quelque intervalle entre l'incinération des bulletins et la proclamation des conseillers élus, cette circonstance ne serait point une cause de nullité.

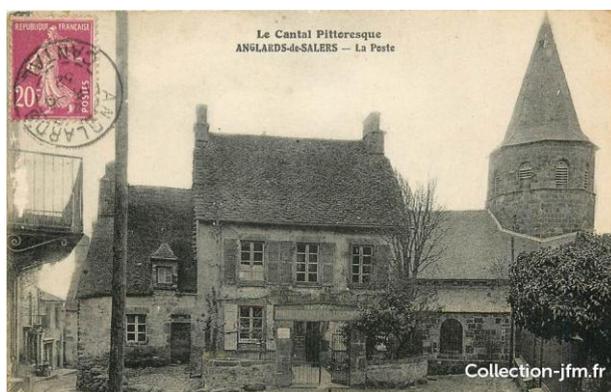
LOUIS-PUIIPPE, etc. Vu la requête à nous présentée par les sieurs Mourguye, Valette, Lizet, Bourly et Cubanes, et tendant à ce qu'il nous plaise annuler un arrêté du conseil de préfecture du département du Cantal, en date du 17, décembre 1842, qui a maintenu l'élection des sieurs Lepeyre et Delalo au conseil d'arrondissement de Mauriac, par l'assemblée des électeurs du canton de Salers; ce faisant ordonner qu'il sera procédé à une enquête sur la conduite du maire d'Anglards;—Vu la loi du 22 juin 1833 ; Sur le premier grief, tiré de ce que les électeurs de la commune de St-Vincent, au nombre de six, n'auraient pas reçu leurs cartes d'électeurs :

- Considérant qu'il résulte de l'instruction que l'arrêté de convocation des électeur a été régulièrement affiché dans les communes du canton de Salers ; qu'il a reçu toute la publicité prescrite, et que si quelques électeurs n'ont pas reçu de cartes, cette omission involontaire a été sans influence sur la sincérité de l'élection et le résultat du vole.

Sur le deuxième grief, tiré de ce que les bulletins auraient été brûlés tardivement et quand les membres du bureau avaient cessé de siéger - Considérant qu'il est établi par l'instruction et qu'il résulte des termes mêmes du procès des 416 élections départementales. Bal que les bulletins ont été brûlés immédiatement après la proclamation des candidats élus et en présence des électeurs, conformément à la loi.

Art. 1". La requête des sieurs Mourguye, Valette et autres est rejetée.

M. de Lavenay, auditeur, rapporteur, M..Boulalignier, commissaire du roi.



Famille Layac de Boussac

Jeanne de Layac est marraine en 1617
Le 8 mai 1691 – baptême de Jean de Baron, fils de noble Jean de Baron de Boussac
Le 22 juillet 1702, a été enterré dans l'église de St-Bonnet avec les solennités requises, noble Jean de Baron de Layac de Boussac.
Le 24 mai 1704, Jean de Baron de Layac de Boussac, signe comme parrain au baptême de Marguerite de Baron, fille légitime de noble Jean de baron de Boussac. Marraine Melle Margeride de Chazette.
En 1722, Jean Baron écuyer, sieur de Layac épouse damoiselle de Mathieu, fille du conseiller du roi au baillage de salers.
Le 28 mai 1722, baptême de Jean de Rigal, fils de Jean de Baron, écuyer. Melle Marie de Mathieu de Boussac ont signé.
Le 29 août 1723, baptême de Joseph de Layac, fils de Baron, écuyer, sieur de Layac et de Melle Marie de Mathieu. Parrain : Jean Joseph de Landrodie, écuyer seigneur d'Escous ; marraine : Marie-Anne de Mathieu, épouse de Jacques Antoine de Montclar, écuyer, seigneur d'Anglards.
Le 6 octobre 1725, baptême de Françoise, fille de noble Jean de Baron de Layac et de Melle Marie Mathieu. Parrain : Joseph de Landrodie. Marraine : dame Françoise de Douhet d'Auzers, épouse à messire Jean Joseph de Mathieu, procureur du roi à Salers.
Le 10 juillet 1727, baptême de Magdeleine de Baron de Layac, fille à Messire Jean.
Le 13 mars 1735, décès ? de Marie de Mathieu.
Le 7 novembre 1760, a été enterré dans l'église, Jean de baron, écuyer, seigneur de Layac, décédé à Boussac.
Le 2 décembre 1762, baptême de Catherine de Baron de Layac, fille de messire Jean de baron de Layac de Boussac. Parrain : Antoine de Layac. Marraine : Catherine de Sarrazin de Plantadis.
Le 8 juin 1763, inhumation dans l'église devant l'hôtel Saint Blaise de dame Marie de Mathieu.
Le 21 mai 1764, naissance de Jeanne de Layac, fille de Jean, écuyer et à Gabrielle de Plantadis.
Le 18 mars 1769, naissance de Jean de Rigal de Baron de Layac, fils de Jean et Gabrielle de Plantadis.
De Chazette en 1619, fut parrain honorable.
Le 21 novembre 1751, mort de Jean Charles Henry de Chazette, décédé à Boussac, enterré dans l'église.
Joseph Baron de Layac, ancien curé de St-Vincent, décède à Boussac à l'âge de 81 ans.

Preuves de la noblesse d'Auvergne (Deribier)

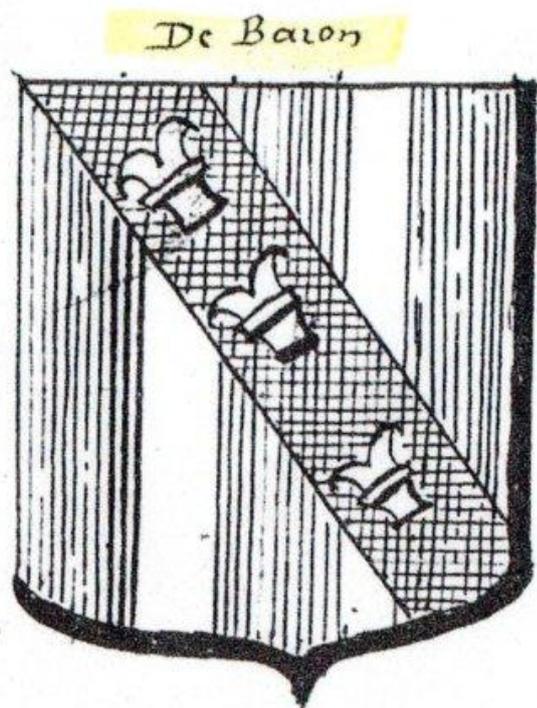
Du premier lit vint Jean qui continua la branche aînée de la Martre et du second lit avec autre Jean, auteur de la branche de Layat, lesquels firent entr'eux le partage de la succession de leurs auteurs, le 28 octobre 1542, devant Martineau, notaire.

Jean de Baron, fils à Guillaume, marié avec demoiselle Antoinette de Sauterolles, prouvé par le contrat de mariage du 9 janvier 1455, reçu Félicit, notaire de Montferrand.

Dans cette généalogie entrent : Charles et Jean, père et fils, demeurant à Boussac, paroisse de saint-Bonnet en haute-Auvergne ; ledit Jean, marié avec demoiselle Catherine de Maslaurens, prouvé par le contrat de mariage du 3 février 1653, reçu Bertrand, notaire ; et ledit Charles avec Antoinette Chapel de la Salle, prouvé par son mariage du 6 septembre 1652, reçu, Pradel, notaire, duquel il appert qu'il est fils d'autre Jean, marié avec demoiselle Catherine de Courboulès, mentionné ci-dessus.

Ledit François a produit trois pièces qui sont : la première, une lettre de M. de Vignolles du 5 avril 1635, par laquelle il lui ordonnait ainsi qu'aux autres gentilshommes de la province de se rendre auprès de lui avec leurs équipages pour le service de l'arrière-ban ; la deuxième, un extrait de la taxe faite pour les frais de voyage du baron de La Salle à la Cour, pour les affaires de la Noblesse ; la troisième, un certificat du 6 mai 1636, duquel il appert qu'il était cheveu-léger dans la compagnie du comte de Charost.

Maintenues pour François de Baron de Layat, du 4 janvier 1667 et pour Charles et Jean Baron de Layat, père et fils, du 21 avril 1688.



Baron de Layac de Boussac

Lors des recherches de 1666, la famille de Baron (seigneur de La Martre de Bonnerencontre de Layat et de Boussac) fait preuve depuis Jean de Baron, fils de Guillaume, marié par contrat du 9 janvier 1455 avec Antoinette de Sauterolles. Il descendait par divers degrés de Jossierand de Baron, écuyer mentionné dans les actes de 1374 et de 1378.

Dans cette famille, paraissent d'autres alliances avec les familles de Dourette, de Layac, de Faure, du Vernet, de la Sapouse, de Berne, de Dienne, de Comboulès, de Maslaurent etc.

La branche de Layac s'est allié en dernier lieu aux maisons de Douhet de Scorailles, de Plantadis, de Sartiges etc. Elle était naguère représentée par M. de Baron de Layac de Boussac, maire de la commune de Saint-Bonnet, canton de salers.

Blason : d'azur aux chevrons d'argent.

Les grandes dates de l'Auvergne

<p>5000 av. J.-C. : Les ligures envahissent le territoire de l'Auvergne.</p> <p>3000 av. J.-C. : Civilisation de Glazel.</p> <p>900-500 av. J.-C. : Les Celtes repoussent les ligures dans les montagnes et hors de France.</p> <p>400 av. J.-C. : Les Arvernes exercent une primauté politique sur l'ensemble de la Gaule.</p> <p>381 av. J.-C. : Les gaulois tirent la barbe des sénateurs romains.</p> <p>280 av. J.-C. : Les Celtes arrivent en Grèce.</p> <p>121 av. J.-C. : Le roi Bituit se fait écraser par les Romains à Isara.</p> <p>52 av. J.-C. : César envahit la Gaule et se fait battre à Gergovie. Vercingétorix est lui-même battu à Alésia.</p> <p>46 av. J.-C. : Vercingétorix figure à Rome au triomphe de César. Il meurt peu de temps après.</p> <p>Vers 250 : Saint Austremonie entreprend l'évangélisation de l'Auvergne avec l'aide de saint Mary, son disciple.</p> <p>256 : Les Alamans envahissent la Basse Auvergne, détruisent le temple de Vasso Galate.</p> <p>406 : Invasion des Vandales.</p> <p>410 : Invasion des Wisigoths.</p> <p>455 : L'Arverne Avitus, originaire des bords du lac d'Aydat (63) devient empereur romain d'occident.</p>	<p>470 : Son gendre Sidoine Apollinaire élu évêque d'Arverna.</p> <p>475 : Les Wisigoths deviennent les maîtres de l'Auvergne. 488. Mort de Sidoine Apollinaire.</p> <p>Vers 520 : Thierry, fils de Clovis, roi d'Austrasie et d'Auvergne dévaste ses provinces pour les soumettre.</p> <p>Du VIe au XIIe siècle. Refusant de reconnaître la souveraineté du roi de France, les comtes d'Auvergne construisent des forteresses sur tout leur fief.</p> <p>522 : d'après Grégoire de tours, deux nuages de sauterelles se livrent un combat féroce au dessus de Romagnat et se détruisent l'un l'autre.</p> <p>761 : Pépin le Bref brûle la ville de Clermontus.</p> <p>764 : Il fait amende honorable à Mozat.</p> <p>839 : Louis le Débonnaire assiège sans succès la forteresse de Carlat.</p> <p>856 : les normands brûlent la collégiale de N.D. du Port. Le comte d'auvergne Etienne est tué en combattant les Normands.</p> <p>894 : Saint Géraud fonde le monastère d'Aurillac.</p> <p>906 : Les Normands détruisent Clermont.</p>	<p>937 : L'évêque Etienne II entreprend de relever sa capitale et de reconstruire son église.</p> <p>951 : le premier pèlerinage religieux en direction de Saint Jacques de Compostelle s'élançe du Puy en Velay.</p> <p>962 : Naissance d'Odilon de Mercoeur, le plus célèbre des abbés de cluny.</p> <p>960 : Guy, vassal du comte de Toulouse prend le titre de comte d'Auvergne.</p> <p>999 : Gerbert, né à Belliac, près d'Aurillac, devient sous le nom de Sylvestre II, le premier pape français à l'âge de 61 ans. Il était si célèbre pour son érudition (mathématiques et astronomie) qu'il fut accusé de « science diabolique ».</p> <p>1043 : saint Robert fonde le monastère de La Chaise Dieu.</p> <p>1048 : Fondation de Lavaudieu.</p> <p>1055-1080 : Fondation des abbayes de Vic sur Cère, Chaumont, Montsalvy.</p> <p>1095 : Le pape Urbain II prêche à Clermont la première croisade.</p> <p>1193 : La haute Auvergne passe à la couronne.</p> <p>1137-1219 : Fondation de Bellaigue, Féniers, Vauluisant, Port-sainte-Marie.</p> <p>XIIe siècle : Construction des églises romanes.</p>
---	--	--

<p>XIIIe et XIVe siècles : Construction des églises gothiques. Age d'or des troubadours.</p> <p>1213 : L'Auvergne est rattaché au Royaume de France par Philippe Auguste.</p> <p>1241-1271 : L'Auvergne est administrée par Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis, par l'intermédiaire d'un comédien résidant à Riom. Le Haut pays est confié au « bailli des montagnes », ce qui consacre la division de la haute et de la Basse Auvergne.</p> <p>1270 : Alphonse de Poitiers accorde aux Riomois la charte dite « l'Alphonsine ».</p> <p>1271 : L'Auvergne est réunie à la couronne.</p> <p>1365 : Jean de Berry, fils de Jean le Bon, reçoit la terre d'Auvergne érigée en duché. Rapace, violent, débauché, il protège toutefois les arts et laisse le souvenir de ses riches heures. Il reste aussi de son règne la Sainte-Chapelle de Riom et la vierge à l'oiseau dans l'église du Marthuret.</p> <p>1380 : Mort de Du Guesclin à Chateauneuf de Randon. 1416 : A la mort de Jean de Berry, le duché d'Auvergne passe à la maison de Bourbon.</p> <p>1429 : De Saint Pierre le Moûtier, Jeanne d'Arc écrit aux Riomois et aux autres villes d'Auvergne pour leur demander des secours.</p>	<p>1463 : Naissance à Issoire d'Antoine Duprat qui deviendra chancelier de France sous le règne de François 1^{er}.</p> <p>1465 : Les troupes de Louis XI s'enfoncent dans l'Auvergne pour mater la révolte de Jean II de Bourbon.</p> <p>1471 : Second voyage de Louis XI en Auvergne.</p> <p>1476 : Troisième voyage de Louis XI en Auvergne. Les consuls de Montferrand dépensent vingt livres pour sa réception.</p> <p>Début du XVIe siècle : Descendant des rois d'Ecosse, le comte de la Marche, Jean Stuart entre en possession du comté d'Auvergne à son mariage avec une héritière auvergnate, Anne de la Tour.</p> <p>1505 : Naissance à Aigueperse de Michel de l'Hospital, chancelier de Catherine de Médicis en 1560. Il tente une politique de conciliation durant les guerres de religion et échappe de justesse aux massacres de la Saint-Barthélémy.</p> <p>1527 : Après la rébellion du connétable Charles, duc de Bourbon, toutes ses terres auvergnates sont rattachées à la couronne.</p> <p>1533 : François 1^{er} traverse l'Auvergne pour aller attendre à Marseille sa jeune bru, Catherine, âgée de quatorze ans, épouse du futur Henri II.</p>	<p>1562 : Blacons, lieutenant du baron des adrets, saccage La Chaise-Dieu.</p> <p>1565 : Dans le tour de France de trois années suggéré par Michel de l'Hospital, Catherine de Médicis et le jeune Charles IX visitent l'Auvergne, Ambroise Paré fait à Clermont l'expérience du bézoard.</p> <p>1568 : A cognat, les protestants écrasent les catholiques.</p> <p>1575 : Le capitaine Merle s'empare d'Issoire.</p> <p>1577 : La ville d'Issoire est occupée, puis entièrement détruite par les troupes catholiques du Duc d'Anjou.</p> <p>1578 : Les habitants de Saint Flour refoulent les assaillants protestants.</p> <p>1581 : Montaigne traverse l'Auvergne. Il expulse une grosse pierre en passant au pied du « Pui de Doume ».</p> <p>1585 : Arrivée de la reine Marguerite de Valois en Auvergne. Elle y restera vingt ans.</p> <p>1590 : A Cross-Rolland, les royalistes écrasent les ligueurs.</p> <p>1623 : Naissance à Clermont de Blaise Pascal.</p> <p>1629 : Voyage de Richelieu en Auvergne.</p>
--	--	--

<p>1630 : Pour mettre fin à la rivalité entre Clermont et Montferrand, Louis XIII impose l'union à ces deux villes : Clermont-Ferrand est née.</p> <p>1633 : Richelieu fait raser les châteaux de Montaigu, Nonette, Usson, Vertaizon, etc.</p> <p>1648 : Expérience du baromètre par Florin Périer, sur les directives de son beau-frère Blaise Pascal.</p> <p>1656 : Parution de la première Lettre à un Provincial par Montalte.</p> <p>1662 : Décès de Blaise Pascal.</p> <p>1665-1666 : Pour mettre fin aux abus de la noblesse et réaffirmer son autorité, Louis XIV organise « les Grands Jours d'Auvergne ». Les commissaires royaux dépêchés à Clermont-Ferrand reçoivent 1200 plaintes.</p> <p>1676-1677 : La marquise de Sévigné prend les eaux à Vichy.</p> <p>1702 : Premier séjour de Rameau à Clermont-Ferrand.</p> <p>1717 : Massillon est nommé évêque de Clermont-ferrand ; il ne prend possession de son évêché qu'en 1719.</p> <p>1722 : Second séjour de Rameau à Clermont-ferrand où il établit les lois de l'harmonie.</p> <p>1727 : Jean Soanen est exilé à La Chaise-Dieu.</p>	<p>1729 : Naissance du comte d'Estaing au château de Ravel.</p> <p>1742 : Décès de Massillon à Beauregard-l'Evêque.</p> <p>1753-1755 : Campagnes de Mandrin en Auvergne.</p> <p>1755 : Naissance à Clermont-Ferrand de François Reynaud de Montlosier. Naissance à Orcet de Georges Couthon.</p> <p>1757 : Naissance de Gilbert Motier, marquis de La Fayette au château de Chavagnac (43). A 20ans, il traverse l'Atlantique et prend une part active dans le combat pour l'indépendance des colonies anglaises en Amérique.</p> <p>1765 : La bête du Gévaudan sème la terreur aux confins de l'Auvergne et du Gévaudan.</p> <p>1768 : Naissance au château d'Ayat du futur général Desaix, « le Sultan juste ».</p> <p>1790 : Le député de Clermont-Ferrand, Gauthier de Biauzat intervient pour que le département qui doit être créé en Basse Auvergne ne soit pas baptisé Mont-d'or afin de ne pas attirer l'attention de l'administration fiscale sur ses concitoyens. Finalement il sera entendu puisqu'on lui donnera le nom de Puy de Dôme.</p> <p>1792 : Jean-Baptiste Milhaud, à la tête des gardes nationaux d'Arpajon met le Cantal à feu et à sang.</p>	<p>1793 : Georges Couthon est nommé proconsul en Auvergne. Il organise la lutte contre la révolte Lyonnaise.</p> <p>1800 : Le général Desaix, enfant de St-Hilaire d'Ayat, près de Riom (63) meurt à la bataille de Marengo. Il avait accompagné Bonaparte jusqu'en Egypte.</p> <p>1803 : Pauline de Beaumont séjourne au Mont-Dore, où elle ne réussit pas à guérir sa « langueur de poitrine ».</p> <p>1805 : Premier voyage de Chateaubriand en Auvergne.</p> <p>1814 : Naissance à Riom d'Eugène Rouher, futur ministre tout-puissant de Napoléon III.</p> <p>1832 : Barbier et Daubrée fondent l'usine mère qui engendrera l'entreprise Michelin.</p> <p>1836 : Auguste Demorny, dit de Morny, demi-frère de Louis-Napoléon-Bonaparte, vient en garnison à Clermont-Ferrand.</p> <p>1838 : Obsèques scandaleuses du comte de Montlosier. Second voyage de Chateaubriand en Auvergne.</p> <p>1839 : Premier coup de pioche au tunnel routier du Lioran.</p> <p>1840 : grand banquet réformateur de Montaudoux.</p> <p>1841 : Emeute du « recensement » à Clermont-Ferrand. Naissance à Ambert du musicien Emmanuel Chabrier.</p>
--	--	---

<p>1846 : Construction des premières voies ferrées.</p> <p>1851 : Emeute à Thiers à l'annonce du coup d'état du 2 décembre. Naissance à Clermont-Ferrand de Fernand Forest, qui perfectionnera le moteur à explosion.</p> <p>1854 : Fondation de la faculté des sciences de Clermont-Ferrand, avec un seul professeur : Henri Lecoq.</p> <p>1855 : Clermont-Ferrand est relié par chemin de fer.</p> <p>1857 : Naissance à Aurillac de Paul Doumer, futur président de la République.</p> <p>1862 : Voyage officiel de Napoléon III et d'Eugénie en Auvergne. Napoléon III baptise du nom de Gergovie, le village de Merdogne, lieu présumé de la victoire de Vercingétorix sur César.</p> <p>1866 : Emile Duclaux est nommé professeur de chimie à la faculté de Clermont-Ferrand. Il aura pour élève : Emile Roux.</p> <p>1870 : De Parieu, né à Aurillac, devient président du conseil d'Etat. Agénor Bardoux est élu maire de Clermont-Ferrand.</p> <p>1871 : Pasteur étudie à Chamalières les maladies de la bière.</p> <p>1876 : Naissance à Latour-d'Auvergne de Joseph Malègue, le futur romancier.</p>	<p>1877 : Agénor Bardoux, député de Clermont-Ferrand est nommé ministre de l'instruction publique, du Culte et des Beaux-Arts.</p> <p>1881 : Naissance de Pierre Teilhard de Chardin à Sarcenat, près d'Orcines.</p> <p>1882-1884 : Construction du viaduc de Garabit.</p> <p>1883 : Henri Bergson est nommé professeur au lycée Blaise Pascal, à Clermont-Ferrand.</p> <p>1885 : Naissance à Saint-cernin (15) d'Henri Mondor, qui sera membre de trois académies. Premier séjour de Maupassant à Châtelguyon.</p> <p>1887 : Naissance à Ambert d'Henri Pourrat. Le général Boulanger est nommé à la tête du 13^e Corps d'Armée à Clermont-Ferrand.</p> <p>1888 : Naissance à Chamalières d'Amélie Murat, poète maudit.</p> <p>1895 : La félibrée d'Arsène Vermeuzouze.</p> <p>1896 : Naissance à Aurillac de Robert Garric, futur fondateur des « Equipes Sociales ».</p> <p>1901 : Naissance à Ambert d'Alexandre Vialatte.</p> <p>1902 : Naissance à Garret-de-Condât de l'écrivain Marie Aimée MÉRAVILLE.</p>	<p>1911 : Eugène Renaux et son mécanicien Senouque atterrissent au sommet du Puy de Dôme.</p> <p>1919 : Création du journal La Montagne.</p> <p>1922 : Premier Congrès de vol à voile au puy de Combegrasse.</p> <p>1922-1931 : Parution de Gaspard des Montagnes.</p> <p>2-10 juin 1944 : Attaqués par les forces allemandes, près de 300 maquisards trouvent la mort sur le site du Mont Mouchet (43).</p> <p>1949 : Michelin invente le pneu X.</p> <p>1952 : Pour la première fois, le tour de France fait étape au puy de Dôme.</p> <p>1969 : Georges Pompidou né à Montboudif (15) est élu président de la république.</p> <p>1974 : Valéry Giscard d'Estaing, maire de Chamalières est élu président de la république.</p>
---	---	--

Noms anciens de notre commune (suite)

DATES	NOMS	LIEUX
1840	Jean Lafarge	Chasternac
1849	Jean Cazals	Mauriac
1850	Pierre Salvat Marie Joanny	Saint-Bonnet Saint-Bonnet
1851	Jean Chevalier Jean Lafarge	Cors Chasternac
1852	Mary Lafarge Antoine Lafarge Antoine Albessard Jean Chevalier Jacques Lafarge André Bergeron Marie Arnal Antoine Sauvon Jean Arnal Pierre Tiple Pierre Garcelon	Saint-Bonnet Saint-Martin Saint-Bonnet Cors Tougouse Bournazel Chasternac Chasternac Chasternac Saint-Bonnet Nuzerolles
1853	Pierre	Saint-Bonnet
1854	Pierre Valeix	Chasternac
1858	Géraud Chambon	Masdamon
1859	Delzongles	Escous
1860	Demoiselle Albessard Jeanne serre Soulliac Louis	Saint-Bonnet Chasternac Boussac
1862	Jacques Lafarge	Brejpgoux
1864	Jean lafarge	Chasternat
1870	Jean Lafarge	Chasternac
1876	Antoine Chevalier Guinot Serre Jacques Lafarge Jean Chevalier Mathieu Jarrige Mary Lafarge	Ferluc Bournazel Tougouse Cros Trémont Saint-Bonnet

1876	François Lavergne Jean Arnal Mme Buffaral Marie Gaillard NOMS	De Boutal Chasternac Chasternat Chasternat LIEUX
1877	Marie Arnal Veuve Borne Guillaume Bert Léonie Martini	Chasternat Chasternat Mazerolles Saint-Bonnet
1878	Jeanne Lafarge Toinette Lafarge	Chasternac Chasternat
1879	Antoine Guy	Escous
1880	Antoine Rolland	Saint-Bonnet
1881	François Cheymol	Chasternat
1884	Duval Maréchal	Saint-Bonnet
1885	Antoinette Tiple Pierre Valeix	Chasternac
1886	Guy Tible Befaras	Chasternat Chasternat
1887	Antoine Tiple	Chasternac
1888	Jacques Lafarge Jeanne Chabanon Mme Joanny	Bréjagoux Chasternac ?
1889	Pierre Meilhoc	Chasternac
1890	Joseph Fabre Jeanne Chavanon Verrière Antoine Marie Gaillard	Salers Drugeac Chasternac Chasternac
1891	Paulin Palat Jeanne Chavanon	Boussac Drugeac
1895	Jean Baladuc Pierre Vidal	Les Maronniers
1897	Félix Arnal	Chasternat
1898	Géraud Chambon Lacombe	Masdamon Ruzolles

1901	Beffaras Joseph Antoine Meilhoc	Saint-Bonnet
1902	Roche Antoine	Saint-Bonnet
1906	Rieu Jean Serre Philomène	Ferluc
1908	Rieu Jean	Ferluc
1931	Maximilien Valeix	Chasternac
1946	Joseph Layac	Ruzolles
1950	Jean Bancharel	Saint-Bonnet

Petit texte - Escorailles cotre la Ronade de Salers.

Histoire locale – région.

8. Un arrêt du parlement du 26 mars 1733, rendu la grand'chambre & tournelle assemblées, en déclarant la contumace bien & dûement instruite contre le nommé Descorailles, dit le chevalier de Salers, l'a condamné à un bannissement de 9 ans, en 50 liv. d'amende envers le roi, & en 10000 liv. de réparations civiles envers les sieur & dame de la Ronade, pour raison de violences, voies de fait, injures & insultes par lui commises à leur égard; a admonesté Anne Descorailles de Salers & Jean Descorailles de Melliard, & les a condamnés solidairement à aumôner la somme de 10 l. chacun, au pain des prisonniers de la conciergerie.

Il paroît par le vû de l'arrêt, qui est imprimé, que Descorailles & autres accusés avoient formé depuis du temps & continué de mettre à exécution le complot d'insulter en toutes occasions, & d'offenser par des violences & voies de fait les sieur & dame de la Ronade.]

9. Voyez dans le recueil pour le parlement de Flandre, l'ordonnance du 6 mars 1685, qui fixe les peines contre ceux qui auront fait des menaces de brûler, &c.

Nota : Dans un monde où peu de gens savent lire, la force de l'image est considérable. L'Église a cherché à se mettre en scène, grâce à l'iconographie présente sur les vitraux.

Notre Dame de la bonne mort :

En 1974, la cathédrale de Clermont fut le théâtre de la découverte d'une vierge noire d'origine inconnue qui se trouvait dans l'ancienne chapelle funéraire des évêques.

Baptisée, Notre-Dame de la bonne mort, cette statue de noyer est aujourd'hui placée dans la chapelle axiale.

À Saint-Bonnet Anthoine et Jean Roulland, père et fils, perçoivent quarante deux quintaux de fromage et un demi quintal de beurre en location de leur domaine de vingt vaches. Non loin de là, Jean Chevalier, marchand de Salers, en perçoit soixante huit en 1650, pour son domaine de Longevialle, paroisse de Saint-Paul ; il est d'une tenue de 25 vaches et sa montagne de Magdinal est près de Salers.



Les premiers verres fabriqués par l'homme apparaissent vers 4000 ans avant Jésus-Christ. Originaires de Mésopotamie, de Syrie ou d'Égypte, ils sont opaques, de couleur verte ou bleue. Les Romains l'utilisent pour fermer les vides des claustras et les ouvertures de leurs maisons. Il faudra attendre 1500 ans avant J.-C. pour voir apparaître les verres translucides, grâce au développement des fours qui permettent des cuissons à des températures plus élevées.

Au 1^{er} siècle, avant J.-C., l'apparition du verre soufflé va démocratiser l'usage d'objets en verre. À partir du VI^e siècle, l'Italie influencée par Rome, se dote de vitraux enchâssés dans des cadres en bois, quelquefois dans des châssis en métal où sertis dans du plâtre.

Les plus anciens vitraux actuellement visibles, datent de 1100 et se trouvent dans la cathédrale d'Augsbourg, en Allemagne fédérale. Les églises d'Occident, adoptent massivement cette nouvelle mode au VII^e siècle.

À partir du X^e siècle, cette technique va progressivement être remplacée par le vitrail au plomb en Occident.

Ces vitraux, n'utilisent alors, comme couleurs que le gris, le brun, et le noir. Aussi, ils ne sont employés que pour souligner les ombres ou dessiner les draperies des personnages. Il en existe que quelques fragments dans la cathédrale Saint-Bénigne à Dijon, dans la cathédrale de Beauvais, dans l'église de Lorch.

Dans la technique dite « bohémienne » ou « lorraine » du verre soufflé en manchon, le verrier souffle dans une bulle cylindrique allongée, dont il coupe les deux extrémités avant de fendre sur toute sa longueur, à l'aide d'un fer rougi au feu. Le cylindre ouvert est ensuite placé dans un four pour être complètement déroulé.

L'église a intéressé les visiteurs

La commune de Saint-Bonnet-de-Salers accueillait le week-end dernier un groupe de personnes réunies la par le comité d'entreprise d'EDF-GDF.

Guidés par la passion du vitrail, ces visiteurs ont fait une longue pause à l'église du village. Georges Rolland, historien local, leur a fait une petite visite commentée des lieux. L'église fait l'objet d'importants travaux, réalisés en plusieurs tranches depuis 2004.

De son côté, le maire, Claude Maury, leur avait réservé une petite réception. Et le groupe est reparti avec un panier de produits locaux. Une attention qui n'a pas manqué de toucher ces personnes venant de différentes régions de France. Ils ont apprécié l'aspect cham-



PASSION. Le groupe de visiteurs a découvert les vitraux de l'église de la commune.

pêtre de la cité, perchée à 900 mètres d'altitude. Une petite commune dynamique

dont le solde migratoire est positif. Auparavant, le groupe a fait une visite au CCAS de

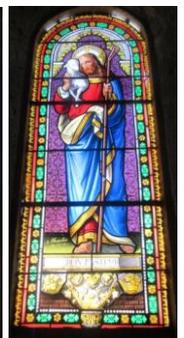
Pleaux, où était organisée une exposition autour du vitrail et de la philatélie.

Réunion autour du vitrail



Plus de 30 agents EDF/GDF de diverses régions de France en séjour au CCAS de Pleaux et tous passionnés du vitrail, se sont rendus en visite dans notre commune pour y découvrir les vitraux de l'église en cours de réfection, sous la conduite de Georges Rolland, historiographe local. Les travaux de réfection de ces vitraux s'échelonnent sur plusieurs tranches depuis 2004.

Chacun des participants a reçu le kit d'accueil conçu par le CDT Cantal et remis gracieusement par "La Rosée du Soleil", magasin d'artisanat situé à Salers que dirige Véronique Rolland. Ce fut l'occasion pour Pierre Maury, maire, de présenter sa commune : 3 220 hectares, 330 habitants, la population est en hausse grâce à l'apport de nouveaux résidents, une église à clocher à peignes éclairée la nuit. A Saint-Bonnet se tient tous les trois ans un Comice cantonal sur la Plaine, une salle polyvalente accueille de nombreuses réunions et manifestations, un terrain de football où se jouent les matches de l'Entente Saint-Bonnet/Anglards/Salers. Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec 4 emplois, maintient son effectif, un restaurant, deux hôtels, des gîtes, une coopérative laitière créée dans les années 54/55 complètent la description de ce village d'élevage où 36 exploitants, plutôt jeunes, valorisent un territoire situé entre 650/980 mètres.



Vitraux de l'église de Saint-Bonnet

AURILLAC (TRIBUNAL CIVIL), 4 AVRIL
1931

(Rigaudière c. Maury)

RÉFÉRENCE aux Juris-Classeurs proc. civ.
et paix, L. 12 juillet 1905, art. 8, n. 6.

CLASSEMENT : L. 12 juillet 1905, art. 8.
L'article 8 de la loi dit 12 juillet 1905 aux
termes duquel le juge de paix saisi de
plusieurs demandes qui, par leur réunion,
excèdent les limites de sa juridiction, est
incompétent pour le tout, est inapplicable
lorsque, parmi les demandes ainsi réunies, les
unes échappent à la compétence du juge de
paix. En ce cas, ce magistrat peut se déclarer
incompétent pas de connexité entre les
divers chefs à l'égard de ces dernières
demandes et retenir le jugement des autres,
alors du moins, qu'il n'existe de la demande.

Le Tribunal.

Attendu que les époux Maury-Brugère
ont interjeté appel de :

1° d'un jugement rendu par M. le juge de paix
de **Salers**, le 10 juillet 1930 ;

2° d'un jugement rendu par ce même
magistrat, le 21 août 1930, et que ces
décisions sont intervenues sur les faits ci-
après :

Attendu que suivant acte du 12 septembre
1927, reçu Monteil, notaire à Ally,
Rigaudière a donné à bail, aux Epoux
Maury, un domaine sis à Giroux, commua de
Saint-Martin-Valmereux, pour une durée de
4 ans, du 25 mars 1928 au 25 mars 1932.

Qu'aux termes d'un exploit du 3 mai 1930,
Rigaudière a cité devant M. le juge de paix de
Salers, les époux Maury pour s'entendre
condamner au paiement d'une somme de
1.000 francs à titre de dommages-intérêts ;
Que cette demande était basée sur les
réclamations suivantes :

1° Inexécution, par le fermier, de la clause du
bail, lui imposant l'obligation de fournir et de
transporter le bois de chauffage nécessaire ;

2° Destruction, par le fermier, de piquets en
bois, fermant la clôture de divers herbages ;

3° Démolition, par le fermier, d'un mur de
soutènement de l'une des parcelles affermées ;

4° Inexécution, par le fermier, d'un travail
d'arrachage de tertre et de nivellement de
terrain, pour lequel travail le propriétaire lui
avait versé une somme de 500 francs.

Attendu qu'un jugement rendu par défaut
contre Maury le 8 mai 1930, condamnait
Maury à payer la somme de 1.000 francs à
titre de dommages-intérêts ;

Qu'opposition à ce jugement a été soulevée
par Maury, qui a soulevé l'exception
d'incompétence du juge de paix, le contrat de
bail ayant été consenti pour une somme
supérieure à 1500 francs.

Que sur cette opposition, un jugement du 10
juillet 1930, reconnaissant l'incompétence du
juge de paix, relativement
à l'application de la clause du bail, afférente
à la fourniture du bois de chauffage (Article
3, loi du 12 juillet 1905).

Attendu qu'en suite du procès-verbal de
visite des lieux, M. le juge de paix rendait à la
date du 21 août 1930 un jugement
condamnant Maury à payer une somme de
600 francs.

— En ce qui concerne l'appel du jugement du
10 juillet 1930 : Attendu que cet appel avait
été formé suivant exploit du 13 août 1930,
qu'il importe d'observer que, par acte d'avoué,
en date du 30 mars 1931, les époux Maury se
sont désistés de cet appel ;

qu'il est vrai-que, pour corriger les effets de ce désistement qui n'aurait été accepté qu'oralement par Rigaudière, qui vraisemblablement avait escompté que le désistement serait maintenu, les époux Maury ont itérativement interjeté appel de ce même jugement, suivant exploit du 19 mars 1931.

Que cette procédure, quelque peu originale et tumultueuse, manifeste, à l'évidence, l'hésitation et l'incertitude des époux Maury sur le point de droit qu'ils soulèvent aujourd'hui et permet de penser qu'ils n'ont qu'une confiance, très atténuée, en l'exception d'incompétence, déjà soulevée devant M. le juge de Paix.

Que la demande originelle avait pour base quatre chefs principaux ci-dessus exposés ; que sur le jugement du 10 juillet 1930, M. le juge de paix s'est déclaré incompétent sur le premier chef qui avait trait à une prestation en nature (transports de bois de chauffage) imposé par le bailleur au fermier.

Qu'au contraire, par le même jugement, M. le juge de paix était déclaré compétent sur les trois autres chefs de la demande, par application de l'article 4 de la loi du 12 juillet 1905 et des articles 1732 et 1735 du Code civil.

Qu'aujourd'hui Maury prétend qu'aux termes de l'article 8 de la loi du 12 juillet 1905, M. le juge de paix aurait dû se déclarer incompétent sur le tout, parce que la même instance comprenait des demandes diverses qui, par leur réunion, excédaient les limites de sa juridiction :
Attendu que cette thèse ne saurait être admise, qu'on lit en effet dans le Dalloz - Répertoire pratique - Compétence civile des juges de paix, n. 33 :

L'article 8 de la loi de 1905, aux termes duquel le juge de paix est incompétent pour le tout, lorsque les demandes excèdent par leur réunion

les limites de sa juridiction, est inapplicable, lorsque de plusieurs demandes réunies dans la même instance l'une échappe par sa nature à sa compétence. Dans ce dernier cas, le juge de paix peut ordonner la disjonction et statuer sur celle des demandes qui rentre dans ses attributions. Il ne doit se dessaisir et se déclarer incompétent sur le tout que s'il y a connexité avec les divers chefs de la demande ; Qu'en l'espèce il est impossible de soutenir qu'il y eut connexité entre le premier chef de demande et les suivants. Que c'est donc à bon droit que M. le juge de paix a retenu pour être statué au fond, la demande relative aux chefs n. 2, 3 et 4 ; Qu'il s'ensuit que l'appel contre le jugement du 10 juillet 1930 doit être rejeté.

II. — En ce qui concerne l'appel du jugement du 21 août 1930 :

Attendu ainsi que le soutient Rigaudière que, la question de compétence ayant été tranchée, M. le juge de paix n'était plus saisi que d'une action en dommages-intérêts qui aux termes de l'exploit introductif d'instance du 3 mai 1930, ne dépassait pas la somme de 1000 francs. Et que dès lors, cette demande devait donc être jugée en dernier ressort par M. le juge de paix (Loi du 1^{er} janvier 1926, décret du 5 novembre 1926) ; Que même, si ce moyen de non-recevabilité ne devait pas être retenu par le tribunal, il est manifeste que le jugement du 21 août 1930 nr; peut être sérieusement critiqué ; qu'en effet, il a été rendu, après constatations matérielles, faites par un magistrat, avec l'assistance d'un expert, et que Maury n'apporte aux débats aucun élément nouveau, pouvant y contredire ; que Maury présente à cet égard de pures allégations sans aucune offre de preuve qui lui serait très certainement imposable ; Que l'une de ces allégations paraît même nettement contraire, à la véracité des faits :

que Maury affirme n'avoir pas été convoqué régulièrement à la visite des lieux à laquelle M. le juge de paix a procédé ; que cette affirmation est absolument inexacte, que le jugement du 10 juillet 1930 ordonne le transport de ce magistrat sur les lieux litigieux pour le 19 juillet 1930, à 10 heures du matin, et déclare Que les parties sont intimées d'avoir à assister à cette opération et, que le jugement du 21 août 1930 constate a été lu aux époux que le procès-verbal de visite des lieux Maury, sans qu'ils aient fait entendre la moindre protestation relative à un défaut de convocation pour assister aux opérations de visite des lieux ; Attendu, en un mot, qu'il est manifeste que la procédure organisée par les époux Maury n'est inspirée que par un esprit de chicane et la méconnaissance absolue des droits légitimes de leur propriétaire ;

Par ces motifs :

Joint les deux instances d'appel, pour être statué tout, par un seul et même jugement ;
Déclare les époux Maury : 1° mal fondés en leur appel de jugement du 10 juillet 1930, les en déboute ; 2° Non recevables en leur appel du jugement du 21 août 1930, les en déboute ; Les condamne en tous les dépens, etc...

M. Bergeron, pr.

OBSERVATIONS. — V. en ce sens Pabon, Just. paix, t. IV, p. 60-65, n. 3707, — Guillaouard, Compél. juge de paix. n. 575, p. 324. — Juris-Class. Proc. civ eL Paix, L. 12 juillet 1905, art. 8, n. 6.

Nota : l'article 8 de la loi du 12 juillet 1905, aux termes duquel le juge de paix saisi de plusieurs demandes qui par leur réunion, excèdent les limites de sa juridiction est incompetent pour le tout, est inapplicable lorsque, parmi les demandes ainsi réunies, les unes échappent à la compétence du juge de paix. En ce cas, ce magistrat peut se déclarer incompetent à l'égard de ces dernières demandes et retenir le jugement des autres, alors du moins, qu'il n'existe pas de connexité entre les divers chefs de la demande.



Palais de Justice d'Aurillac

MOTENS DE FAUX CONTRE LE PRETENDU
Appointement au Conseil du Bailliage d'Aurillac du
19 Juillet 1685.

*QUE donne devant vous, Nosseigneurs de Parlement en la Troisième
Chambre des Enquestes,*

Messire Jean-Baptiste, Marquis de la Vallere, Demandeur en faux.

*CONTRE Messire François Descorailles, Baron de Salers, Défendeur, suivant
l'inscription en faux formée au Greffe de la Cour le 10 Avril 1709. signifiée le
16. des même mois & an.*

*A ce qu'il plaise à la Cour déclarer les moyens de faux du Demandeur pertinens &
admissibles, & lui-permettre d'en faire preuve tant par titres que par témoins.*

LE moyen de faux contre ledit appointement du 19 Juillet 1685. expédié par Bonnefont Greffier du Bailliage d'Aurillac, consiste en ce qu'il n'y a point de Minute dudit appointement, & que jamais il n'a été ni prononcé, ni signé, ni paraphé par aucun Juge. En sorte que le Greffier du Bailliage d'Aurillac a délivré faussement un appointement qui n'existoit point, & que le sieur Descorailles, qui a déclaré dans l'Arrest du 21 Fevrier 1709. vouloir s'en servir, & qui en a fait remettre l'expédition au Greffe de la Cour, se sert d'une piece évidemment fautive, &c.

La preuve qu'il n'y a point de Minute dudit appointement & qu'il n'a point été prononcé, signifié ni paraphé, se tire des trois Registres du Greffe du Bailliage d'Aurillac de l'année 1685. qui ont été apportez & déposés au Greffe de la Cour, en vertu de son Arrest du 21. Fevrier 1709.

Dans le premier, qui est le Registre des Causes ordinaires du Bailliage, on ne trouve point ledit appointement.

Modeles d'Ecritures d'Avocat.

189

Ce Registre paroît avoir un commencement très-irregulier. Il commence par ces termes *écrit en mole Française Cabrespine, veuve de défunt Jacques Daudes.* On trouve que la premiere Audience de ce Registre a été tenue par le sieur Goulart Lieutenant Particulier, qui a signé ce qu'il a prononcé, & que la fin de la même Audience a été tenue par le sieur Collinet, Doyen des Conseillers du Siege.

Le sieur Collinet a signé pareillement ce qu'il a prononcé dans la portion de l'Audience qu'il a tenue : & il paroît dans le Registre qu'il n'a prononcé qu'un seul appointement au Conseil, qui n'est pas celui dont il s'agit. Néanmoins l'expédition inscrite de faux, fait mention que l'appointement en question a été prononcé par ledit sieur Collinet, ainsi la faulseté est manifeste.

Dans le second Registre, qui est appelé le Registre d'extension, ou le Registre des Causes extraordinaires du Bailliage d'Aurillac (telles que sont les Decrets & les Adjudications des biens) commençant le 11 Janvier 1685. on trouve au folio 16. verso, qui fait la page 32. la fin d'une Audience tenue le 19 Juillet 1685. par le sieur Goulart Lieutenant Particulier du Siege, où il avoit fait une adjudication par Decret moyennant une somme de 360. liv.

Ensuite il est dit que le 14 Aoust audit an 1685. le nommé Delzons Procureur a comparu, qui a fait sa déclaration que l'adjudication étoit pour le sieur Delescurce, & qu'il avoit conigné, suivant la quittance des Consignations, qu'il rapportoit, sur quoi l'on a ordonné, qu'attendu la consignation ladite étouffée ou adjudication sortiroit effet, ce qui est signé par ledit Goulart, Lieutenant Particulier, par le sieur Delescurce & par Delzons Procureur.

Ensuite de cet Acte du 19 Aoust 1685. on trouve écrit, *Dame Antoinette Descorailles, veuve du Seigneur Marquis de Cormifson, Demanderesse par Delzons. Messire Annet Descorailles, Seigneur, Baron de Salers, & de Mazerelles, Défendeur par Charmes au Conseil.* Nota, le sieur Lieutenant Particulier a abstenu & le sieur Boschatel aussi.

1. Ce discours n'est ni signé ni paraphé d'aucun Juge, & même il n'est point daté, en sorte qu'il est impossible de dire que ce soit la Minute d'un appointement. C'est un simple discours informe qui n'a aucun caractère qui puisse le rendre authentique, puisqu'il n'a point de date & qu'il n'est accompagné d'aucune signature telle qu'elle puisse être.

2. Non seulement le sieur Goulart, Lieutenant Particulier ne l'a ni signé, ni paraphé, mais de plus le sieur Collinet, Doyen des Conseillers, qu'on prétend avoir prononcé l'appointement du 19 Juillet 1685. n'a pareillement ni signé ni paraphé cet écrit, par conséquent ce n'est point une Minute.

3. A l'égard de la date il y a une autre observation à faire; sçavoir, que cet écrit est après un Acte judiciaire du 14 Aoust 1685. Ainsi il est impossible que cet écrit ait été fait le 19 Juillet de la même année, puis qu'autrement il devoit précéder l'Acte du 14 Aoust, ainsi c'est encore une preuve de la faulseté.

4. Il paroît par l'inspection de la piece que cet écrit a été mis dans un blanc qui s'est trouvé dans la page 32. du Registre, & au dessous de cet écrit il y a encore quatre doigts ou environ de papier blanc.

5. Cet écrit est dans un Registre où il ne convient point, puisque c'est le Registre des Decrets du Bailliage d'Aurillac.

6. L'on a fait mention que le sieur Boschatel s'est abstenu de même que le sieur Lieutenant Particulier. A l'égard de celui-ci, il étoit parent des Parties, c'étoit une raison pour dire qu'il s'étoit abstenu; mais pour le sieur Boschatel, c'étoit un des Conseillers du Bailliage d'Aurillac, qui trois années & plus après le prétendu appointement du 19 Juillet 1685. sçavoit, le 29 Juin 1688. épousa Dame Jeanne-Marie Descorailles, qui étoit parente des Parties: en sorte qu'il devint leur allié, & hors d'état de connoître de leurs contestations.

L'écrit dont il s'agit n'a été mis vraisemblablement sur ce Registre qu'après coup, longtemps après l'année 1685. & même après l'année 1688. Cela se confirme par l'expédition que le sieur de Salers rapporte, qui n'a été faite que vers l'année 1702. comme il paroît par le timbre du papier. En mettant ledit écrit sur ce Registre, on affecta d'y faire une note, en disant, que le sieur Boschatel s'étoit abstenu. On vouloit donner plus de créance à cet écrit, mais c'est au contraire ce qui sert encore à en découvrir la faulseté, parce que si le prétendu appointement du 19 Juillet 1685. avoit été véritable, le sieur Boschatel n'avoit pour lors aucune raison de s'abstenir de la connoissance de la cause, il ne s'en seroit pas abstenu & l'on n'auroit pas fait cette note.

Dans le troisième Registre qui est le Rôle des Causes des Audiences du Bailliage d'Aurillac, on trouve au folio 17. verso, qui est la page 34. au bas de ladite page, que la Cause dont il s'agit avoit été mise au Rôle en ces termes, *Dame Antoinette Descorailles veuve de Messire François de la Valette, Marquis Seigneur de Corauffon, Demanderesse, & à costé est écrit Delzons, qui est le nom de son Procureur.*

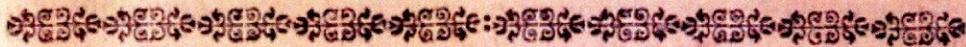
Messire Annet Descorailles, Seigneur Baron de Salers & de Muzeralles, Défendeur, & à costé est écrit Charmes, qui est le nom de son Procureur.

Le Rôle dont il s'agit paroist avoit été publié le 14. Juin 1685.

Mais la Cause n'a point été appelée à son tour & il n'y a point eu d'appointement prononcé.

La preuve qu'elle n'a point été appelée, est qu'elle n'est point rayée sur le Rôle, ni tracée, suivant l'expression dont on se sert dans le Pays.

L'usage du Bailliage d'Aurillac, comme il paroist par ce même Registre, & comme il se pratique même au Parlement, est de rayer du Rôle toutes les Causes qui ont été une fois appelées & sur lesquelles le Juge a prononcé quelque chose; mais pour les Causes qui ne sont point appelées, on trouve dans ce même Registre qu'elles ne sont point rayées; par conséquent il est vrai de dire, ainsi que le sieur Marquis de la Valette l'a dit au commencement, que le prétendu appointement dont il s'agit du 19. Juillet 1685. n'a point de Minute, qu'il n'a jamais été ni prononcé, ni signé, ni paraphé par aucun Juge, & que l'expédition qui est rapportée par le sieur Baron de Salers & dont il a déclaré vouloir se servir est une pièce fausse & faussement fabriquée.



RÉPERTOIRE

UNIVERSEL ET RAISONNÉ

DE JURISPRUDENCE.

QUATRIÈME ÉDITION

1812

VIII. Le procureur-général du roi au parlement de Paris, ayant été informé que, dans l'étendue du ressort du bailliage de **Salers**, ou exposait les bêtes mortes, soit le long des chemins, soit au bord des ruisseaux où l'on mène les bestiaux boire, soit dans les communes où ils vont paître; ce qui était contraire à la salubrité de l'air, il a présenté un réquisitoire, sur lequel cette cour a rendu, le 7 septembre 1778, un arrêt qui fait défenses à toutes personnes de quelque état, qualité et condition qu'elles puissent être, demeurantes dans l'étendue du ressort du bailliage de **Salers**, d'exposer ni faire exposer aucunes bêtes mortes, soit le long des chemins, soit le long des ruisseaux, ou dans les communes et dans tous autres endroits, sous peine de 100 livres d'amende, même d'être poursuivies extraordinairement, suivant l'exigence des cas; leur enjoint de faire enterrer lesdites bêtes mortes dans des fosses au moins profondes de sept pieds et plus, si besoin est, avec au moins trois pieds de terre au-dessus desdites bêtes mortes; et, faute par ceux à qui lesdites bêtes mortes auront appartenu, de les faire enterrer, autorise les syndics des paroisses à le faire aux frais et dépens desdits propriétaires, dont ils seront remboursés par lesdits propriétaires, sur les quittances qu'ils rapporteront des ouvriers, passées devant notaires; fait défenses

à toutes personnes demeurantes dans l'étendue du bailliage de **Salers**, de laisser vaguer aucuns chiens; leur enjoit de tenir leurs chiens enfermés, et à tous bergers et conducteurs de bestiaux, de les tenir attachés, sous peine de 20 livres d'amende contre les contrevenants, et de plus grande peine, s'il y échet; de laquelle amende les pères et mères seront civilement garants et responsables pour leurs enfants, et les maîtres et maîtresses pour leurs domestiques. Enjoit au substitut du procureur-général du roi au bailliage de **Salers**, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, aux officiers et cavaliers de la maréchaussée, de prêter main-forte pour l'exécution dudit arrêt, aux syndics des paroisses d'avertir le substitut du procureur-général du roi audit bailliage de **Salers**, des contraventions à l'arrêt, et de faire exécuter en ce qui les concerne ledit arrêt pour l'enterrement des bêtes mortes: ordonne en outre que le présent arrêt sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera, notamment dans toutes les paroisses situées dans l'étendue du ressort du bailliage de **Salers**. - Fait en parlement, etc.



INVENTAIRE DU FONDS LAMARGÉ

Le fonds Lamargé est un ensemble d'archives provenant du château de Lamargé, situé dans le bourg de Fontanges, réparti dans cinq cartons et se trouvant aujourd'hui aux archives départementales du Cantal. Ce fonds comprend des archives du XIV^e au XX^e siècle.

- (1014-1016), 1749, procès en minute du traité entre M. de Fumel, curé de **Saint-Bonnet**, contre les héritiers de feu le curé de Saint-Bonnet.

Fds Lamargé 0002 (1312-1313) : 1734-1742, lettre et acte concernant le testament de l'abbé de Mossier, curé de **Saint-Bonnet**.

Fds Lamargé 0002 (2674-2690) : 17/06/1747, pièces pour Jacques Etienne de Valens, marchand de Salers, contre Pierre Lafon, du village de **Ruzolles**, paroisse de **Saint-Bonnet**.

- (3459-3461) : SD, catalogue des livres de feu M. le curé de **Saint-Bonnet**.

Fds Lamargé 0002 (3842-3844) : 1732-1733, quittances pour les reinages de l'église de Saint-Bonnet pour M. de Mossier, curé de **Saint-Bonnet**.

Fds Lamargé 0002 (3845-3847) : 1726-1727, comptes de M. l'abbé de **Saint-Bonnet**, archiprêtre de Rochefort.

Fds Lamargé 0003 (1524-1527) : 27/12/1629, contrat d'afferme du domaine de Chasternac, par François de Mossier, bourgeois de Salers, à Eymar Arnail, habitant du village de **Chasternac**, paroisse de **Saint-Bonnet**.

Fds Lamargé 0003 (2354-2358) : 10/11/1704, mémoire au conseil concernant la famille de Gabriel de Mossier et traité entre M. de Fumel et Antoine de Mossier, son frère, prêtre et curé de **Saint-Bonnet**.

Fds Lamargé 0003 (2854-2898) : 1619, ensemble d'actes concernant le procès entre Antoine Gendre, fils à Guillaume, du village de **Pailhès**, paroisse de **Saint-Bonnet-de-Salers**, contre Gérald Gendre.

Fds Lamargé 0003 (3563-3623) : 1695-1722, ensemble d'actes ficelés et concernant les livres de comptes de la paroisse et cure de **Saint-Bonnet**. (3595), 16/10/1677, acte de vente de tous les droits et actions en tant que créanciers des biens délaissés par feu Pierre Vidal, leur père par Antoine Guy Vidal, bachelier en théologie, archiprêtre de Rochefort, et curé de **Saint-Bonnet**, et Pierre Vidal, son frère, à Israël de Mossier, sieur de Fumel.

Fds Lamargé 0003 (3661-3668) : 01/04/1723, mémoire des effets de Pierre de Mossier, ancien curé de **Saint-Bonnet**.

Fds Lamargé 0003 (3720-3738) : ensemble d'actes pliés :

- (3721-3722), 06/03/1657, requête de Balthazard Chevalle contre Antoine Guillaume, du village de **Boussac**, paroisse de Saint-Bonnet.

- (4342-4343), 10/02/1615, procès-verbal pour Pierre Rougier, du village de La Coste, paroisse de Saint-Martin-Valmeroux, et Antoine Lafon, du village de **Ruzolles**, paroisse de **Saint-Bonnet**, contre Nicolas Travallon, de Saint-Martin-Valmeroux.

- (2943-2972), 12/05/1625, règlement du commun appelé de la saigne appartenant aux habitants du village de **Paliers** et **Mas Damons**, paroisse de **Saint-Bonnet-de-Salers**.

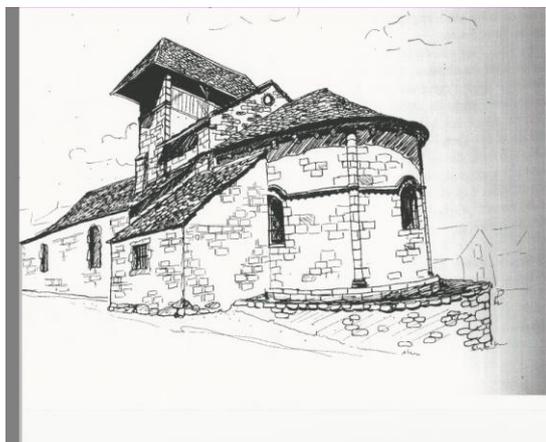
FAMILLE JULES RAYMOND



Le 25 août 1941, à Saint-Pargoire (Hérault), fut célébré le mariage entre une jeune fille de la commune, Mlle Paule Gazagne, née le 18 novembre 1913 et M. Jules Raymond, né le 9 février 1912, à Hasparren (Pyrénées atlantiques), mais ayant de solides attaches dans le Cantal.

Dans ce département où ils sont bien connus, ils allaient effectuer la majeure partie de leur carrière professionnelle. M. Raymond fut durant 25 ans, inspecteur des répressions des fraudes et de la qualité. Son épouse enseigna l'anglais au lycée de filles d'Aurillac.

M. Raymond, en retraite depuis 17 ans, s'occupe néanmoins de diverses activités au sein des instances paritaires et de la Safer. M. et Mme Raymond qui ont connu des joies et des peines, ont perdu un de leurs neuf enfants. Ils partagent leur temps entre Aurillac et Saint-Bonnet de Salers. C'est dans cette localité qu'ils ont fêté, dimanche dernier dans une très chaleureuse ambiance leurs noces d'or, entourés de leur famille qui compte quinze petits-enfants.



Église de Saint-Bonnet de Salers



Salers, cité médiévale à l'histoire riche (Yveline David)

Forte d'une population de près de 2000 habitants entre le XVII^e et le XVIII^e siècles, Salers traverse le temps et bénéficie, aujourd'hui d'une image de village médiéval incomparable.

« Ces vastes murs pareils à d'antiques cuirasses » écrivait Arsène Vermeuzouze en évoquant Salers. De fait, quel que soit le chemin emprunté par le visiteur pour atteindre la cité médiévale, classée parmi les plus beaux villages de France, Salers apparaît toujours comme précieusement protégée. Son origine semble remonter au tout début de la féodalité et certains chroniqueurs pensent que les premiers seigneurs seraient venus de Salerne, ville du royaume de Naples, où étaient conservées les reliques de Saint Mathieu. Ainsi, avant de prendre le nom de Salers, au XVI^e siècle, la cité se nommait Salern et ses habitants, les Salernois.

Si une forteresse médiévale primitive apparaît un peu avant l'an mil, le premier seigneur à se distinguer est Pierre (ou Séverin) qui s'engage pour le premier grand pèlerinage en Terre Sainte (le mot croisade n'apparaît que plus tard).

Dès 1250, alors qu'Helme de Salers est fait prisonnier aux côtés de Saint-Louis après la bataille de Mansourah, la petite cité de Haute Auvergne possède déjà son église, dédiée à Saint Mathieu et fait preuve d'une énergie débordante pour l'époque. L'élevage et le commerce donnent naissance à des personnalités bien décidées à se sortir du lot commun.

Des fléaux menacent pourtant : la peste, d'une part qui ravage régulièrement les populations et d'autre part, la Guerre de cent ans, assortie des pillages incessants, notamment menés par le tristement célèbre Rodrigue de Villandro. Excédés, les Salernois demandent en 1428, l'autorisation de fortifier la cité au Sénéchal d'Auvergne. Ils l'obtiennent, mais le roi, Charles VII, met dix ans à la valider.

Les travaux achevés en 1453, n'auront pas servi pour la Guerre de cent ans, mais s'avèreront probants un siècle plus tard pour repousser les Huguenots. La ville dispose désormais d'un pouvoir de défense indéniable, indépendant de celui du château et est close par quatre portes.

Salers commence son émancipation en 1509, lorsque Louis XII lui accorde le droit de consulat ; mais c'est en 1550 que son essor s'envole lorsque le Baillage des hautes Montagnes d'Auvergne s'y installe, par Édit d'Henri II. Composé de douze officiers et d'un important nombre de greffiers, le tribunal va entraîner l'installation de magistrats, notaires et autres officiers de justice qui s'enrichissent et apportent à la cité un incontestable éclat.

Les barons de salers vont à contrario vers le déclin. En 1664, Louis XIV instaure « les Grands Jours d'Auvergne », destinés à punir les exactions des grands seigneurs provinciaux, Henri de salers, reconnu instigateur du meurtre d'Antoine de Servières est jugé, condamné à mort (il s'enfuit avant son arrestation) ; ses biens sont confisqués et le château est rasé en 1666.

Jusqu'à la Révolution, salers reste une cité florissante mais la suppression du Baillage en 1790, la plonge dans l'obscurité. Il faudra attendre Tyssandier d'Escous, au XIX^e siècle pour que, grâce à la race Salers, la cité retrouve une partie de son aspect d'antan.



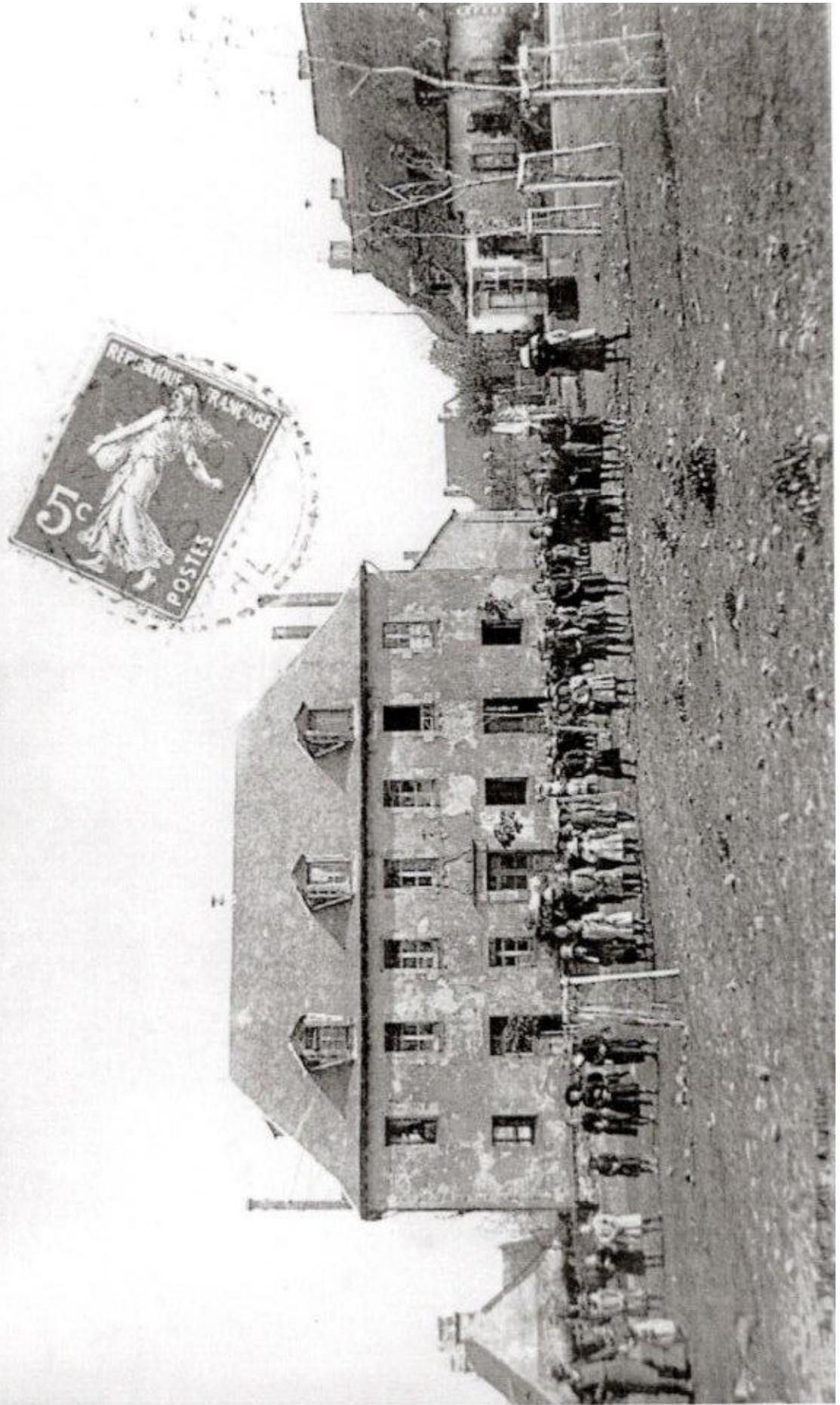
Reflète de la pensée d'Alexandre Vialatte :

« *L'Auvergnat est né, d'une Caisse d'Épargne et d'un tribunal.* »

Salers : à l'annonce des *Grands Jours d'Auvergne*, la haute cour criminelle réunie à Clermont, sur ordre de Louis XIV, condamne le baron de Salers à mort. Il va sauver sa tête en prenant la fuite. Son château sera rasé, ses biens confisqués en 1666.

SAINT-BONNET-DE-SALERS — La Mairie. Les Écoles

364. Cantal



Biographie ou histoire :

À la tête de la généralité de Riom ou d'Auvergne était placé un intendant de justice, finances et police qui résidait à Clermont. Il disposait de bureaux dirigés par un secrétaire d'intendance. La généralité comprenait environ un millier de paroisses réparties en sept élections, dont trois en Haute-Auvergne, Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, chaque election comprenait une ou plusieurs subdélégations, à la tête desquelles étaient les subdélégués, hommes de loi ou magistrats en exercice le plus souvent. L'étendue de ces subdélégations pouvait varier selon le temps, les circonstances et les convenances de l'intendant. Les subdélégués pouvaient avoir sous leurs ordres des correspondants. La circonscription de base était la collecte qui correspondait, selon les cas, à une paroisse ou à un quartier de paroisse ou, plus rarement, à plusieurs paroisses et qui devait son nom aux collecteurs, chargés de la levée des impositions.

Liste des intendants et commissaires royaux en Auvergne

<i>Coutel Jean 1554-1555</i>	<i>Spifame Jacques Paul 1557-1558</i>	<i>Saint-Pol 1557</i>	<i>Quelin Michel et Myrion Gabriel 1563</i>
<i>Scepeaulx François 1570- 1571</i>	<i>Bulhon Jean 1578</i>	<i>Chastelliers 1583</i>	<i>Des Roches 1583</i>
<i>La Palisse 1583</i>	<i>Lamire Guillaume 1590</i>	<i>Mery de Vic 1590</i>	<i>La Bastide 1597</i>
<i>Delorme 1597</i>	<i>Bragelongle 1598</i>	<i>Durand de Villegagnon 1598</i>	<i>Lefebvre de Caumartin Lous 1602</i>
<i>Fayet 1603</i>	<i>Merault Jacques 1607- 1609</i>	<i>Genicourt Jean 1611-1612</i>	<i>Aubery Robert 1616</i>
<i>Legay 1616-1618</i>	<i>Thevin François 1617- 1621</i>	<i>Rouvray 1618</i>	<i>Seguier Pierre 1621</i>
<i>Rouvray 1618</i>	<i>Seguier Pierre 1621</i>	<i>Voyer de Paulmy René 1633-1635</i>	<i>Mesgrigny Jean 1635- 1637</i>
<i>Chaulnes Jacques 1638- 1643</i>	<i>Seve Alexandre 1643-1647</i>	<i>Ligny Jean 1648</i>	<i>Pinon Charles 1649-1653</i>
<i>Foule Etienne 1653</i>	<i>Voysin Daniel 1654-1655</i>	<i>Garibal Jean 1655-1657</i>	<i>Verthamon François 1658</i>
<i>Lefevre de la Barre Antoine 1658-1662</i>	<i>Choisy Jean-Paul 1662- 1663</i>	<i>Pomereu Auguste-Robert 1663-1664</i>	<i>Le Jay Charles 1664- 1665</i>
<i>Fortia Bernard 1664- 1669</i>	<i>Le Camus Jean 1669- 1671</i>	<i>Hector de Marle Bernard 164-1669</i>	<i>Malon de Bercy Anne- Louis-Jules 1682-1683</i>

<i>Le Goux de la Berchere Urbain 1684</i>	<i>Berulle Pierre 1685-1686</i>	<i>Desmaretz de Vaubourg Jen-Baptiste 1687-1691</i>	<i>Maupeou d'Ableigles Gilles François 1691-1695</i>
<i>Leferre d'Ormesson Antoine-François 1695- 1703</i>	<i>Le Blanc Claude 1706- 1713</i>	<i>Turgot de Saint-Clair Marc-Antoine 1708-1713</i>	<i>Bechameil Louis -Claude 1713-1717</i>
<i>Boucher Claude 1717-1719</i>	<i>Bruney d'Evry Gilles 1720-1723</i>	<i>Bide de la Grandville Julien-Louis 1723-1729</i>	<i>Trudaine Daniel-Charles 1730-1734</i>
<i>Rossignol Bonaventure- Robert 1734-1750</i>	<i>Peirene de Moras François-Marie 1750- 1752</i>	<i>La Michodière Jean- Baptiste François 1753- 1757</i>	<i>Bernard de Ballainvilliers Simon-Charles 1758-1767</i>
<i>Auget de Montyon Antoine-Jean-Baptiste 1768-1770</i>	<i>Chazerat Charles- Antoine-Claude 1771-1789</i>		
	Archives	Départementales	

Quelques dictons :

Neige de février vaut fumier.

Mars poudreux, année malheureuse.

Quand il pleut à l'ascension, les cerises montent au ciel en procession.

Ce qui vient en mai, jetez-le derrière la haie.

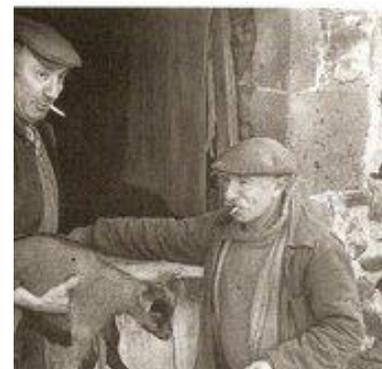
Sème un pois à la Saint Didier, tu en auras, un plein panier.

Saint-Pierre et Saint-Paul mouillés sont dangereux pour trente jours.

Qui sème pour la Saint-Laurent, perd son grain et son temps.

Pour la Sainte-Catherine, rentre tes raves.

Pour la Saint-Thomas, tue ton porc, maigre ou gras.



Le chemin de croix de l'église de Saint-Bonnet de Salers





Chronologie Religieuse

Les représentations iconographiques (tableaux et statues) répondent au culte des saints et de leurs reliques qui dès le X^e siècle connaît un essor remarquable.

La place de l'autel dans l'église a été changée au cours des années 1960. Anciennement adossé contre le mur, il est aujourd'hui construit au centre du cœur.

Cette initiative correspond à différents textes déclarant que la messe doit être dorénavant célébrée face au peuple. L'ancienne place de l'autel obligeait les prêtres à tourner le dos aux fidèles.

Les tableaux du chemin de croix : la dévotion au chemin de croix fut diffusée par les franciscains à partir du XV^e siècle. Le nombre de stations varia jusqu'à la fin du XVII^e siècle durant lequel, il fut arrêté à quatorze. Ce sont les papes , Clément XII et Benoît XIV qui fixèrent la forme du chemin de croix.

Une quinzième station est apparue depuis 1958. Elle fut créée lors de la construction du chemin de croix de Lourdes. Cette dernière station représente Marie espérant la résurrection du Christ. Enfin, en 1991, le pape Jean-Paul II, remplaça les stations sans références bibliques.

Les vitraux de l'époque romane sont aujourd'hui rare dans les églises romanes. Ils n'ont pu résister au temps, aux guerres et surtout aux pillages.

La chaire, ce n'est qu'à partir du XIII^e siècle, lorsque les prêcheurs commencèrent à lutter contre l'hérésie , dans la volonté d'expliquer au peuple les vérités du christianisme.

Les stalles sont des sièges réservés aux chanoines dans le cœur de l'église.

Les bénitiers et les fonds baptismaux :

À l'époque romane, le baptême est réalisé par effusion, c'est-à-dire en versant de l'eau sur la tête, tandis que le baptême par immersion disparaît progressivement des us et coutumes.

Les cloches :

Leur introduction date du VII^e siècle. Les grandes sonnent les heures et les offices ; les petites pour avertir les moines des heures de repas, du lever ou du coucher. Beaucoup, furent fondues afin de les utiliser comme boulets de canons pendant les guerres des siècles suivants.

- La patte, la panse, les saussures , la gorge, le vase, le battant, le menton, le creveau composent une cloche.

Petit dictionnaire

Abside : demi - cylindre sous cul du four, formant le fond du chœur des églises, sans déambulatoire.

Cul du four : voûte formant un quart de sphère sur des absides et absidioles.

Absidiole : petite abside formant le fond des chapelles.

Châsse : coffre où sont conservées les reliques d'un saint.

Chevet : partie extérieure de l'église qui se trouve à la tête de la nef derrière le cœur et qui correspond à l'abside.

Déambulatoire : galerie qui contourne le cœur d'une église et relie les bas-côtés

Demi-berceau : voûte formant un quart de cylindre typique des tribunes et des bas-côtés romans en Basse-Auvergne.

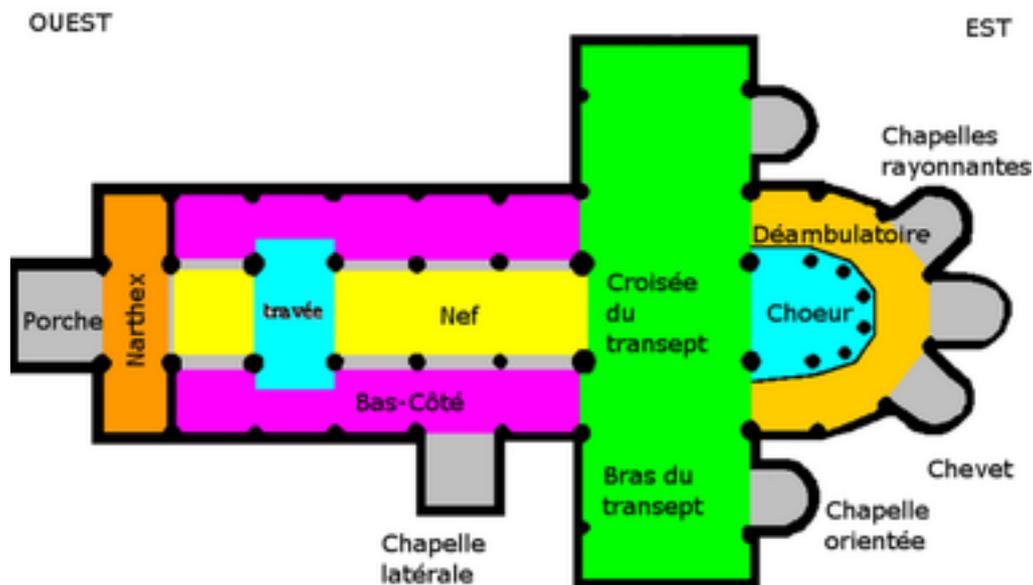
Narthex : synonyme de vestibule local.

Plein-cintre : se dit des berceaux dont la coupe est en forme de demi-cercle, caractéristique de l'architecture romane.

Modillons : petites statuettes portant la corniche du toit.

Ex-voto : tablette avec inscription ou objet évocateur déposé en un lieu de pèlerinage à la suite d'un vœu ou en remerciement d'une prière exaucée.

Transept : nef transversale.



Sommaire

TOME X

<i>L'Auvergne</i>	<i>T10/P 3</i>
<i>Nostalgie des terroirs</i>	<i>T10/P 5</i>
<i>Les premiers pas</i>	<i>T10/P 6</i>
<i>Famille Montclar</i>	<i>T10/P 7</i>
<i>Les naissances et décès</i>	<i>T10/P 12</i>
<i>Les cloches de l'église</i>	<i>T10/P 15</i>
<i>Chronologie historique</i>	<i>T10/P 16</i>
<i>Petit historique de St-Bonnet</i>	<i>T10/P 20</i>
<i>Plan de Chasternac</i>	<i>T10/P 23</i>
<i>Histoire cadastrale</i>	<i>T10/P 25</i>
<i>Le miroir des sports</i>	<i>T10/P 26</i>
<i>Personnalités cantaliennes</i>	<i>T10/P 27</i>
<i>Pierre Ernest Robert</i>	<i>T10/P 28</i>
<i>Jean Claux</i>	<i>T10/P 29</i>
<i>Le dictionnaire des familles</i>	<i>T10/P 30</i>
<i>Carte de Cassini</i>	<i>T10/P 31</i>
<i>Un jeune cantalien</i>	<i>T10/P 32</i>
<i>Recettes</i>	<i>T10/P 34</i>
<i>L'Assemblée Constituante</i>	<i>T10/P 35</i>
<i>Ferrières-Sauveboeuf</i>	<i>T10/P 36</i>
<i>Saint-Bonnet de Salers</i>	<i>T10/P 39</i>
<i>Recueil des arrêts</i>	<i>T10/P 41</i>
<i>Les Layac de Boussac</i>	<i>T10/P 42</i>
<i>Noblesse d'Auvergne</i>	<i>T10/P 43</i>
<i>Dates de l'Auvergne</i>	<i>T10/P 44</i>
<i>Noms anciens</i>	<i>T10/P 48</i>
<i>Le vitrail</i>	<i>T10/P 51</i>
<i>Visite de l'église</i>	<i>T10/P 52</i>
<i>Tribunal civil</i>	<i>T10/P 53</i>
<i>Usage de faux</i>	<i>T10/P 56</i>
<i>Jurisprudence pour Salers</i>	<i>T10/P 57</i>
<i>Fonds Lamargé</i>	<i>T10/P 59</i>
<i>Famille Jules Raymond</i>	<i>T10/P 60</i>
<i>Salers-cité médiévale</i>	<i>T10/P 61</i>
<i>Photo de l'école</i>	<i>T10/P 63</i>
<i>Premiers registres</i>	<i>T10/P 64</i>
<i>Histoire d'Auvergne</i>	<i>T10/P 65</i>
<i>Le chemin de croix</i>	<i>T10/P 67</i>
<i>Chronologie religieuse</i>	<i>T10/P 69</i>
<i>Petit dictionnaire</i>	<i>T10/P 70</i>
<i>Sommaire</i>	<i>T10/P 71</i>

VITRAUX RACONTANT L'HISTOIRE DE SAINT BONNET DANS LE CŒUR DE
L'ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION À CLERMONT-FERRAND

